

963
—
REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR - FRATERNITE - JUSTICE

**CONFERENCE DES NATIONS-UNIES
POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS**

(HABITAT - II)

ISTAMBUL - JUIN 1996

COMITE NATIONAL PREPARATOIRE

RAPPORT NATIONAL

**Ministère de l'Équipement
et des Transports**

**Direction des Bâtiments,
de l'Habitat et de l'Urbanisme**

DEUXIEME PARTIE

BILAN DES POLITIQUES NATIONALES

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR- FRATERNITE- JUSTICE

**CONFERENCE DES NATIONS-UNIES
POUR LES ETABLISSEMENTS HUMAINS**

(HABITAT - II)

ISTAMBUL - JUIN 1996

COMITE NATIONAL PREPARATOIRE

RAPPORT NATIONAL

**Ministère de l'Équipement
et des Transports**

**Direction des Bâtiments,
de l'Habitat et de l'Urbanisme**

SOMMAIRE

INTRODUCTION

6

PREMIERE PARTIE

EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES

Introduction

10

I - INFORMATION DE BASE

10

I - 1 - MODULE 0 : INFORMATION DE BASE

10

I - 1.1 - USAGE DU SOL (Ind 1)

10

I - 1.2 - POPULATION (Ind D2 & D3)

11

I - 1.3 - MENAGES (Ind D4, D5 & D6)

11

I - 1.4 - DISTRIBUTION DES REVENUS (Ind D7 & D8)

11

I - 1.5 - LOGEMENTS (Ind D9)

11

II - INDICATEURS URBAINS

11

II - 1 - MODULE 1 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

11

II - 1.1 - PAUVRETE (Ind. 1&2)

11

II - 1.2 - SANTE/MORTALITE INFANTILE (Ind. 3 & 4)

11

II - 1.3 - EDUCATION (Ind. 5)

11

II - 2 - MODULE 2 : INFRASTRUCTURES

12

II - 2.1 - NIVEAU DE CONNEXION DES MENAGES AUX SERVICES
PUBLICS URBAINS ESSENTIELS (Ind. 7, 8, 9 & 10)

12

12

II - 3 - MODULE 3 : TRANSPORTS

12

II - 3.1 - MODES DE TRANSPORT (Ind. 11, 13 & 14)

12

II - 4 - MODULE 4 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

12

II - 4.1 - EAUX USEES (Ind. 15)

12

II - 4.2 - DECHETS SOLIDES (Ind. 16, 17 & 18)

12

II - 4.3 - LOGEMENTS DETRUIITS PAR LES CATASTROPHES (Ind. 19)

12

II - 5 - MODULE 5 : AUTORITES LOCALES

13

II - 5.1 - PRINCIPALES SOURCES DE REVENU (Ind. 20,1 & 20,2)

13

II - 5.2 - STRUCTURES DES DEPENSES DE LA COMMUNE (Ind. 21,22,23,24 & 25)

13

II - 5.3 - AUDIT DU CADRE REGLEMENTAIRE (Ind. 26 & 27)

13

III - INDICATEURS DE LOGEMENT

13

III - 1 - MODULE 6 : LOGEMENTS ABORDABLES ET ADEQUATS

13

III - 1.1 - LOGEMENTS ET REVENUS (Ind. H1 & H2)

13

III - 1.2 - QUALITE DE L'HABITAT (Ind. H3, H4 & H5)

13

III - 2 - MODULE 7 : FOURNITURE EN LOGEMENTS

13

III - 2.1 - EFFET MULTIPLICATEUR DE FONCIER (Ind. H6)

13

III - 2.2 - DEPENSES EN INFRASTRUCTURES PAR HABITANT (Ind. H7)

14

III - 2.3 - PRODUCTION DE LOGEMENTS (Ind. H8, H9 & H10)

14

DEUXIEME PARTIE

BILAN DES POLITIQUES NATIONALES

<u>I - URBANISATION ET FINANCEMENT DU LOGEMENT</u>	16
<u>I - 1 - LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE CONSTRUCTION</u>	16
<u>I - 2 - LE CONTROLE DE L'URBANISATION</u>	16
<u>I - 3 - LES BESOINS EN LOGEMENTS</u>	17
I - 3.1 - REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPOLOGIE D'HABITAT	17
I - 3.2 - BESOINS EN LOGEMENTS	18
<u>I - 4 - LE FINANCEMENT DU LOGEMENT</u>	20
<u>I - 5 - LA PROMOTION IMMOBILIERE</u>	21
I - 5.1 - LA PROMOTION PRIVEE	21
I - 5.2 - LA PROMOTION PUBLIQUE	21
<u>I - 6 - LA PRODUCTION DES TERRAINS A BATIR</u>	22
I - 6.1 - LE SYSTEME DE PRODUCTION	22
I - 6.2 - LA PRODUCTION DE TERRAINS	24
<u>II - DECENTRALISATION ET GESTION DES VILLES</u>	24
<u>II - 1 - LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION</u>	24
<u>II - 2 - LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES</u>	25
II - 2.1 - IMPACT DU MANQUE D'EQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES	25
II - 2.2 - LA SITUATION NATIONALE	26
II - 2.3 - LA SITUATION DE LA CAPITALE	28
<u>III - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES</u>	30
<u>III - 1 - LA PROMOTION DE LA FEMME</u>	30
<u>III - 2 - QUELQUES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES</u>	31
III - 2.1 - POPULATION	31
III - 2.2 - SANTE - NUPTIALITE	31
III - 2.3 - SCOLARITE	32
III - 2.4 - ANALPHABETISME	32
III - 2.5 - EMPLOI	32
III - 2.6 - AUTO-EMPLOI	32
III - 2.7 - PRISE DE DECISION	33
<u>IV - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES</u>	33
<u>IV - 1 - LES EFFETS DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT</u>	33
<u>IV - 2 - LES MATERIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION</u>	34
<u>V - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESEAUX DE VILLES</u>	35
<u>V - 1 - LA STRUCTURE DU PEUPEMENT</u>	35
V - 1.1 - L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE	35
V - 1.2 - L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PEUPEMENT	36
<u>V - 2 - LA STRUCTURE URBAINE DU PAYS ET SON EVOLUTION</u>	37
<u>V - 3 - LES CONSEQUENCES DE L'URBANISATION EXPLOSIVE : L'HABITAT SPONTANE</u>	38
<u>V - 4 - LA PLANIFICATION</u>	39
V - 4.1 - LA PLANIFICATION NATIONALE	39
V - 4.2 - LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES VILLES	39

TROISIEME PARTIE

SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

<u>I - COLLECTE NON CONVENTIONNELLE DES ORDURES MENAGERES A NOUAKCHOTT</u>	42
I - 1 - <u>ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :</u>	42
I - 2 - <u>DATES CLES :</u>	42
I - 3 - <u>SITUATION AVANT LE PROJET :</u>	42
I - 4 - <u>DESCRIPTION DES ACTIONS :</u>	42
I - 5 - <u>SITUATION ACTUELLE :</u>	43
<u>I - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ET CREATION D'EMPLOI EN MILIEU URBAIN</u>	44
II - 1 - <u>ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :</u>	44
II - 2 - <u>DATES CLES :</u>	44
II - 3 - <u>SITUATION AVANT LE PROJET :</u>	44
II - 4 - <u>DESCRIPTION DES ACTIONS :</u>	44
II - 5 - <u>SITUATION ACTUELLE :</u>	45
II - 6 - <u>QUELQUES EXEMPLES D'ACTION :</u>	45
<u>III - AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES PAR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS DE FEU</u>	47
III - 1 - <u>ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :</u>	47
III - 2 - <u>DATES CLES :</u>	47
III - 3 - <u>SITUATION AVANT LE PROJET :</u>	47
III - 4 - <u>DESCRIPTION DES ACTIONS :</u>	47
III - 5 - <u>SITUATION ACTUELLE :</u>	48
III - 6 - <u>EXEMPLE D'ACTION :</u>	48
<u>IV - RESEAU SOCIAL DE BORNES FONTAINES AU QUARTIER DAR-EL NAIM - NOUAKCHOTT</u>	49
IV - 1 - <u>ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :</u>	49
IV - 2 - <u>DATES CLES :</u>	49
IV - 3 - <u>SITUATION AVANT LE PROJET :</u>	49
IV - 4 - <u>DESCRIPTION DES ACTIONS :</u>	49
IV - 5 - <u>SITUATION ACTUELLE :</u>	50

QUATRIEME PARTIE

PLAN NATIONAL D'ACTION

<u>I - PERSPECTIVES NATIONALES A LONG TERME</u>	52
<u>I - 1 - MUTATION ECONOMIQUE, INTEGRATION SOCIALE ET TRANSFORMATION URBAINE</u>	52
PRIORITES :	
I - 1.1 - <i>CONSTAT</i>	52
I - 1.2 - <i>STRATEGIE</i>	52
I - 1.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	53
<i>A) - Planification Nationale :</i>	53
<i>B) - La planification du Développement des Villes :</i>	53

II - <u>PERSPECTIVES NATIONALES A MOYEN TERME</u>	53
II - 1 - <u>PRODUCTION ET GESTION FONCIERE</u>	53
<i>PRIORITES :</i>	
II - 1.1 - <i>CONSTAT</i>	53
II - 1.2 - <i>STRATEGIE</i>	54
II - 1.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	54
II - 2 - <u>PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES</u>	56
<i>PRIORITES :</i>	
II - 2.1 - <i>CONSTAT</i>	56
II - 2.2 - <i>STRATEGIE</i>	56
II - 2.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	56
II - 3 - <u>AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</u>	57
<i>PRIORITES :</i>	
II - 3.1 - <i>CONSTAT</i>	57
II - 3.2 - <i>STRATEGIE</i>	57
II - 3.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	57
II - 4 - <u>FOURNITURE DES SERVICES URBAINES ET GESTION DES VILLES</u>	58
<i>PRIORITES :</i>	
II - 4.1 - <i>CONSTAT</i>	58
II - 4.2 - <i>STRATEGIE</i>	58
II - 4.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	58
II - 5 - <u>APPUI A LA CREATION DE L'EMPLOI</u>	59
<i>PRIORITES :</i>	
II - 5.1 - <i>CONSTAT</i>	59
II - 5.2 - <i>STRATEGIE</i>	59
II - 5.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	59
II - 6 - <u>PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES</u>	59
<i>PRIORITES :</i>	
II - 6.1 - <i>CONSTAT</i>	59
II - 6.2 - <i>STRATEGIE</i>	60
II - 6.3 - <i>PLAN D'ACTION</i>	60

CINQUIEME PARTIE

PROGRAMME NATIONAL PRIORITAIRE

I - <u>LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES VILLES</u>	62
II - <u>RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DES SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT</u>	62
III - <u>LA POLITIQUE D'AMELIORATION DE L'HABITAT</u>	63
IV - <u>LE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DANS LES DOMAINES DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT</u>	63
V - <u>LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DES ACTIONS DE LA SOCOGIM</u>	64

ANNEXES

INTRODUCTION

La réflexion au niveau international sur les problèmes liés aux Etablissements Humains a été initiée lors de la 1ère conférence des Nations-Unies (Habitat I) qui s'est tenue à Vancouver au Canada en 1976.

A cette occasion les membres des Nations Unies se sont réunis pour définir les priorités et tracer un plan d'action afin de faire face aux besoins dans le domaine des Etablissements Humains.

En Décembre 1988, une résolution des Nations Unies adoptait une Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 dont l'objectif était de tout mettre en oeuvre afin que chacun puisse disposer d'un logement convenable à cet horizon.

Par la suite, dans sa résolution n° 47/180 en date de décembre 1992, l'Assemblée Générale des Nations-Unies a décidé de convoquer la deuxième conférence Mondiale des Etablissements Humains afin d'élaborer un bilan à mi-parcours de la stratégie mondiale du Logement adoptée en 1988 et de dégager un plan d'action international pour atteindre les objectifs de cette stratégie.

Cette deuxième conférence dénommée ' Habitat II ' qui se tiendra en Juin 1996 à Istanbul en Turquie comprendra les manifestations suivantes :

- ⇒ un sommet des Villes ;
- ⇒ un forum des maires et des ONG ;
- ⇒ des tables rondes ;
- ⇒ un forum audio-visuel.

Les deux thèmes principaux de cette Conférence sont les suivants :

- des établissements humains durables dans un monde en voie d'urbanisation
- un logement pour tous.

A travers la même résolution, l'Assemblée Générale a créé un Comité qui était chargé d'élaborer un cadre de processus préparatoire afin de coordonner les efforts de tous les participants à cette Conférence.

Lors de sa première réunion tenue à Genève en Avril 1994, le Comité Préparatoire a élaboré un calendrier et un cadre général de préparation qui doit être suivi par chaque Pays.

Dans ce cadre, un consultant de la commission Economique pour l'Afrique a séjourné dans notre Pays du 20 au 29 Décembre 1994 afin d'assister les autorités locales dans la préparation de cette Conférence.

Ainsi, il a été suggéré de créer, à l'instar de l'ensemble des Pays, un Comité National Préparatoire qui doit regrouper tous les acteurs qui interviennent dans la planification et la gestion des Etablissements Humains (Départements Ministériels, municipalités, ONG, associations de travailleurs, associations d'employeurs, promoteurs immobiliers, universitaires et chercheurs spécialisés dans le domaine...).

Les principales tâches de ce Comité National seront de :

- a) - renforcer le processus de participation en mobilisant les acteurs clefs et les groupes d'intérêts qu'ils représentent ;
- b) - organiser des consultations et des rencontres à l'échelon local et national;
- c) - procéder à l'évaluation préliminaire des questions d'aménagement des établissements humains en utilisant si possible les indicateurs urbains et ceux du logement recommandés par les institutions spécialisées des Nations-Unies, identifier et diffuser des exemples de pratiques parmi les plus performantes ;
- d) - faciliter les discussions des enjeux et des solutions possibles et faire prendre conscience de tous les problèmes en faisant appel à tous les moyens d'information disponibles ;
- e) - faciliter l'examen des questions prioritaires et des diverses possibilités d'action future dans les plans locaux et nationaux et dans le rapport national ;

f) - élaborer le rapport national qui sera présenté lors de la Conférence d'Istanbul. Ce rapport national devra être soutenu si possible par la présentation de documentaires audio-visuels sur les exemples des pratiques d'aménagement des établissements humains se classant parmi les plus performants ;

g) - poursuivre les consultations sur la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en oeuvre des plans d'actions au-delà de 1996.

Concrètement, la préoccupation immédiate de ce Comité National préparatoire était de travailler à l'élaboration du Rapport National dont il était question précédemment.

Ce rapport comprendra cinq parties:

PREMIERE PARTIE :

L'objet de cette partie est de dresser un tableau synthétique de la situation des établissements humains, en s'appuyant sur des chiffres caractéristiques. Elle doit également indiquer de manière schématique comment évolue cette situation et quelles sont les grandes tendances qui sont susceptibles d'orienter les choix des actions à entreprendre en priorité.

DEUXIEME PARTIE :

Cette deuxième partie constitue une présentation des actions menées dans les 20 dernières années pour l'amélioration des établissements humains. Elle a pour objet de mettre les résultats de ces actions en perspective avec l'estimation des besoins des populations. Il doit en résulter un bilan réaliste quantifiable de leur efficacité.

TROISIEME PARTIE :

Il s'agit d'une présentation résumée et synthétique, des actions ayant abouti à des résultats tangibles pour l'amélioration des conditions de vie des populations. Elles doivent être riches d'enseignement et durables.

QUATRIEME PARTIE :

Cette partie est élaborée sur la base du constat de la situation, de l'observation des tendances, du bilan des politiques et de l'estimation des besoins à moyen terme. Le plan d'action sera situé dans des perspectives à long terme, il doit présenter les problèmes à résoudre en priorité, les objectifs à atteindre à l'horizon 2000, les stratégies sur lesquelles on envisage de s'appuyer, les actions que l'on doit et que l'on peut mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs.

CINQUIEME PARTIE :

Un programme prioritaire.

⇒ A cet effet, le Comité National Préparatoire a été constitué , et comprend les membres suivants :

- Présidence :

Le Ministère de l'Equipement et des Transports

- Secrétariat Permanent :

La Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme

- Membres :

- Mairie de Nouakchott

- deux représentants du Ministère du Plan

- deux représentants du Ministère de l'Interieur, des Postes et Télécommunications

- un représentant du Ministère de l'Éducation Nationale

- un représentant du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales

- un représentant du Ministère du Développement Rural et de l'environnement
- un représentant du Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports
- un représentant du secrétariat d'Etat à la Condition Féminine
- un représentant de la Banque de l'Habitat de Mauritanie
- un représentant de la Fondation Nationale pour la Sauvegarde des Villes Anciennes
- un représentant de l'Université de Nouakchott
- le Directeur Général de la SOCOGIM
- le Directeur Général de l'Office des Statistiques
- un représentant de la profession d'Architecte
- un représentant de la CGEM (Fédération des Bâtiments et des Travaux Publics)
- un représentant de l'Association des Maires de Mauritanie

La composition de ce comité s'est inspirée des thèmes de la conférence qui se rapportent tant au logement qu'à l'habitat dans son acception la plus large qui englobe tout le cadre de vie et de travail des Hommes.

Par ailleurs, notre Pays a participé à toutes les rencontres régionales et mondiales rentrant dans le cadre du processus préparatoire et dont on peut citer :

- Les différentes sessions préparatoires organisées par le Secrétariat de la Conférence à Nairobi et New-York.
- La Conférence des Ministres Africains chargés de l'Habitat tenue à Johannesburg (Afrique du Sud).
- La Conférence arabe préparatoire tenue à Rabat (Maroc).
- La réunion de Coordination au niveau des Pays du Maghreb Arabe tenue à Rabat (Maroc)

Toutes ces actions témoignent de la volonté de la Mauritanie à participer pleinement au succès de la Conférence d'Istanbul dans le but de définir un plan d'action national et son attachement aux deux principaux thèmes de celle-ci, à savoir, 'Des Etablissements Humains durables dans un monde en voie d'urbanisation et 'Un logement pour tous'.

PREMIERE PARTIE

EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES

PREMIERE PARTIE

EVALUATION DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES

Introduction :

l'explosion urbaine à donné naissance à une structure urbaine macrocéphale.

L'activité urbaine en Mauritanie est façonnée par 3 contraintes majeures:

- La faible population, environ 2,3 millions d'habitants pour plus d'un million de km² de superficie
- la concentration des principales activités salariées et des infrastructures vitales dans un centre unique : Nouakchott, la capitale
- une tradition de nomadisme : en 1960, 97% de la population était nomade.

Il faudrait souligner d'entrée de jeu que la deuxième contrainte est en train d'être corrigée depuis peu par des programmes gouvernementaux vigoureux. Ainsi toutes les capitales régionales sont dotées de l'électricité depuis le début de cette année. Le téléphone, le télex, la télévision et la radio seront également disponibles dans toutes ces villes avant la fin du semestre en cours.

Les infrastructures sanitaires et scolaires de base sont en cours de généralisation sur l'ensemble du Territoire National.

Enfin, la vallée du fleuve Sénégal qui s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres connaît un essor qui, sans déplacer immédiatement le centre de gravité de l'économie du Nord (minerai de fer et pêche) au Sud, soulagera le mouvement de la population vers la capitale et contribuera à sa meilleure répartition spatiale sur le Territoire National.

Si nous oublions un instant l'espoir que suscitent ces tendances encore embryonnaires, nous constaterons simplement que la ville de Nouakchott accueille près du ¼ de la population du pays soit 575 000 habitants sur une population totale estimée à 2,28 millions en 1995. Aucune autre ville du pays n'atteint le chiffre de 100 000 habitants.

Afin, de présenter la situation actuelle de la ville de Nouakchott nous utiliserons comme outils les indicateurs caractéristiques adoptées par le Comité Préparatoire pour la Conférence Habitat II dans « Principes Directeurs Concernant les Préparatifs Nationaux ». Un document présentant les sources et le mode de calcul des indicateurs est annexé au présent rapport.

Enfin nous regrettons que les principes directeurs ne donnent pas de valeur de référence qui permettent d'apprécier de façon comparative les données recueillies pendant l'enquête.

I - INFORMATION DE BASE

I - 1 - MODULE 0 : INFORMATION DE BASE

I - 1.1 - USAGE DU SOL (Ind 1)

Pour une superficie totale de 7178 ha, l'habitat en occupe 4375 ha soit 60 pour cent. Les activités formelles n'occupent que 5 pour cent de l'espace totale. Ce qui traduit de façon manifeste l'absence de correspondance entre la population et les activités économiques qui sont supposées assurer la pérennité de l'établissement humain.

Modérons toutefois cette affirmation en soulignant que le secteur informel ou économie populaire prolifère sans tenir compte des affectations de l'espace urbain décidées par les planificateurs gouvernementaux. Ainsi dans des quartiers considérés comme résidentiels, des lots entiers deviennent; sans autorisation préalable, des ateliers de menuiseries, garages; boutiques... La Municipalité est en train de réagir; dans le cadre d'une étude pour la rationalisation de l'espace commercial de la ville afin de régler au moins l'espace commercial.

I - 1.2 - POPULATION (Ind D2 & D3)

La population totale de la ville est de 575 000 habitants dont 52,6% d'hommes alors que sur le plan national ils ne représentent que 49,5%. La ville joue bien le rôle qu'on prête à ses semblables dans le tiers monde à savoir vider la campagne de ses forces les plus actives laissant dans l'arrière pays une majorité de femmes qui deviennent de fait des chefs de famille.

La croissance de la population a connu un fléchissement passant de 10% avant 1977 à 8% pour la période postérieure. Le taux de croissance de cette ville est 2,5 fois supérieur à la croissance globale de la population du pays.

I - 1.3 - MENAGES (Ind D4, D5 & D6)

Le nombre total de ménages de la ville de Nouakchott représente 27 pour cent des ménages du pays et le nombre de ménages dirigés par des femmes est d'environ 37%. Ces deux valeurs sont quasi-identiques au chiffre national. Le taux de formation des ménages de 4,7%, est 4 fois supérieur à la valeur nationale.

I - 1.4 - DISTRIBUTION DES REVENUS (Ind D7 & D8)

La distribution des revenus épouse sensiblement la répartition nationale de cette variable. Le produit urbain 259 millions de dollars représente le 1/3 du PNB.

L'écart par rapport au revenu dans l'arrière pays s'explique en partie par la concentration des moyens budgétaires de fonctionnement de l'état dans la capitale et par les services (commerce essentiellement) pour l'approvisionnement du reste du pays.

I - 1.5 - LOGEMENTS (Ind D9)

Cette variable présente 2 caractéristiques à savoir que 65% des ménages sont propriétaires de leur logement tandis que les squatters représentent moins de 2 pour cent des ménages de Nouakchott. Cela traduit que le phénomène d'exode vers la Capitale serait quasi-irréversible même si les raisons initiales de l'exode viendraient à disparaître (sécheresse/sous-équipement à l'intérieur du pays...)

II - INDICATEURS URBAINS

II - 1 - MODULE 1 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

II - 1.1 - PAUVRETE (Ind. 1&2)

Plus de 25% des ménages à Nouakchott sont en dessous du seuil de la pauvreté. La proportion de ces ménages dirigés par une femme seule n'est pas connue mais devrait en représenter une portion respectable. Le secteur informel reste, à égalité avec le secteur formel; le principal pourvoyeur d'emplois.

II - 1.2 - SANTE/MORTALITE INFANTILE (Ind. 3 & 4)

Le nombre de personnes par lit d'hôpital est 1084 et la mortalité infantile de 6,2%. La réhabilitation et l'équipement du Centre Hospitalier National en cours, la mise en service de l'hôpital militaire ainsi que la construction de l'hôpital de Tin Souelim amélioreront sensiblement ces chiffres.

II - 1.3 - EDUCATION (Ind. 5)

On notera une surcharge des classes au primaire (71 élèves par salle) ainsi qu'au secondaire (61). Les trois dernières années ont vu pourtant une croissance remarquable du nombre de salles de classe construites grâce à l'action de la municipalité appuyée du projet Education et d'AMEXTIPE.

II - 2 - MODULE 2 : INFRASTRUCTURES

II - 2.1 - NIVEAU DE CONNEXION DES MENAGES AUX SERVICES PUBLICS URBAINS ESSENTIELS (Ind. 7, 8, 9 & 10)

- Electricité: 12%
- Eau: 18% (68% à toutefois accès à l'eau potable à un prix médian de 0.8 dollars le fût de 200 litres en saison chaude).
- Téléphone: 4,5%
- Assainissement: 4%

On fera remarquer que la justification de la non connexion tient essentiellement au fait que les services publics ne sont pas souvent disponibles dans les quartiers nouvellement lotis. Ce qui à son tour vient de l'absence d'un mécanisme de planification urbaine qui associerait les différentes sociétés d'Etat en charge de ces services et dont les orientations seraient la référence pour elles dans la mise au point des programmes d'investissement. On notera que dans le domaine de l'eau et de l'électricité un travail important a été accompli pour couvrir (après coup...) les quartiers défavorisés nouvellement lotis à la périphérie de la ville.

II - 3 - MODULE 3 : TRANSPORTS

II - 3.1 - MODES DE TRANSPORT (Ind. 11, 13 & 14)

Les deux modes de transport les plus utilisés sont le transport public (45%) et la marche (35%). La marche reste la seule solution pour les quartiers qui ne sont pas desservies par le transport en commun faute de routes carrossables. Depuis le début de cette année un important programme de réhabilitation et d'extension du réseau routier de la capitale est en cours de réalisation sur financement du Japon et de l'Etat. Le taux annuel moyen des dépenses en infrastructures routières par habitant qui était de 4,7 dollars entre 1992 et 1994 connaîtra une amélioration sensible avec le programme précité. Enfin, la ville compte plus de 5 000 véhicules.

II - 4 - MODULE 4 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

II - 4.1 - EAUX USEES (Ind. 15)

Le pourcentage des eaux usées traitées est de 10%. Le faible pourcentage des ménages connectés au réseau d'assainissement (4%) explique en partie cette situation. Une autre explication peut venir du fait que les ménages n'en éprouvent pas le besoin et se contentent d'un réseau individuel d'assainissement qui aboutit à un puits perdu creusé souvent dans un terrain quasi-sec et sablonneux. La dernière, enfin et qui découle de la seconde, est que les ressources financières mobilisables sont encore absorbées par la résorption urgente du déficit en eau potable et en électricité des quartiers nouvellement lotis.

II - 4.2 - DECHETS SOLIDES (Ind. 16, 17 & 18)

La production annuelle des déchets solides est de 160 000 tonnes environ. Moins de 40% de ce chiffre est collecté et seulement 5,5% des déchets sont traités. Le ramassage régulier ne concerne que 15% des ménages. Ainsi, environ 340 tonnes de déchets s'entassent chaque jour. Récemment une campagne de propreté de grande envergure a été lancée par la Municipalité en liaison avec l'Armée. Les résultats très encourageant obtenus à l'issue de cette opération augurent très positivement du caractère maîtrisable de la gestion des déchets à Nouakchott. L'option envisagée est de confier la gestion des déchets à une ou plusieurs entreprises privées.

II - 4.3 - LOGEMENTS DETRUIITS PAR LES CATASTROPHES (Ind. 19)

La ville n'a pas connu de catastrophes significatives ces trente dernières années. Cependant, l'hivernage dernier a vu des inondations sur le quartier dit de Mellah et qui ont conduit au transfert de milliers de personnes sur un site dont le sol est plus perméable. L'apparition de ce phénomène est liée, d'une part, à l'extension non maîtrisable de la ville en dehors du site dunaire sur lequel elle a été initialement construite et d'autre part, au retour sensible du cycle pluvieux sur le Sahel. Le bitumage en cours des routes sablonneuses dans les quartiers situés dans la Sebkhha aggravera ce phénomène. La ville devrait donc faire face dans les prochaines années à l'épineux problème du drainage des eaux pluviales.

II - 5 - MODULE 5 : AUTORITES LOCALES

II - 5.1 - PRINCIPALES SOURCES DE REVENU (Ind. 20,1 & 20,2)

Le revenu par habitant dont disposent les autorités locales est de 5,1 dollars. La principale ressource reste l'impôt (80%) collecté sur les activités économiques parce que l'assiette est plus facile à cerner et les contribuables plus sensibles à la coercition des pouvoirs publics. Pour mémoire, les ressources de la commune sont collectées et gardées au Ministère des Finances qui joue aussi le rôle de comptable. On notera la faible contribution des usagers (1,6%) aux services que la municipalité est supposée assurer comme l'enlèvement des ordures ménagères par exemple. Cette situation explique en partie la carence de ses prestations en la matière qui reconforte à son tour les usagers dans leur conviction que les taxes sont illégitimes.

II - 5.2 - STRUCTURES DES DEPENSES DE LA COMMUNE (Ind. 21,22,23,24 & 25)

Les dépenses de la commune sont absorbées à hauteur de 46,2% par les dépenses du personnel au nombre de 1000 employés. Si on rapproche ce chiffre du pourcentage de la valeur des activités pour lesquelles la commune fait appel à des contractants privés (80%) on en déduit que le personnel est non seulement pléthorique, mais il est également très peu productif avec une composante très majoritaire de personnel administratif ou d'agents n'ayant aucune qualification. Le faible niveau des dépenses d'équipement (1 \$ par habitant) est une des conséquences de cette situation.

II - 5.3 - AUDIT DU CADRE REGLEMENTAIRE (Ind. 26 & 27)

Les services urbains sont encore entre les mains de l'Etat en raison de la jeunesse des structures municipales et de la faiblesse de leurs moyens. Est-ce la raison pour laquelle l'Etat continue à exercer un important pouvoir de contrôle et de sanction sur les dirigeants des collectivités territoriales décentralisées?

Le secteur privé est appelé à jouer un grand rôle dans la plupart des secteurs de la vie urbaine. Doré et déjà la privatisation de la collecte des ordures ménagères fait l'objet présentement d'un appel d'offres en vue de la confier à une ou des entreprises privées.

III - INDICATEURS DE LOGEMENT

III - 1 - MODULE 6 : LOGEMENTS ABORDABLES ET ADEQUATS

III - 1.1 - LOGEMENTS ET REVENUS (Ind. H1 & H2)

Le prix médian d'une unité de logement est 6,4 fois le revenu médian des ménages. Le Loyer médian prendrait 34,7% du revenu médian des locataires. Pour mémoire, ces derniers représentent moins de 21% des ménages à Nouakchott.

III - 1.2 - QUALITE DE L'HABITAT (Ind. H3, H4 & H5)

46% des logements à Nouakchott pourraient être considérés comme méritant le label durable si l'investissement dépasse 16 000 dollars. Les normes de construction ne sont pas établies car dans la pratique les services d'urbanisme n'exercent qu'un contrôle théorique sur les projets de construction. La seule norme légale généralement admise est le titre de propriété du terrain (permis d'occuper) et sur cette base unique on considère que 78% du parc des logements est légal. La surface habitable par personne est de 10 m².

III - 2 - MODULE 7 : FOURNITURE EN LOGEMENTS

III - 2.1 - EFFET MULTIPLICATEUR DE L'AMENAGEMENT FONCIER (Ind. H6)

Le prix d'une parcelle viabilisée est 27 fois supérieur à celui d'une parcelle de même dimension non viabilisée dans une zone en voie de lotissement.

III - 2.2 - DEPENSES EN INFRASTRUCTURES PAR HABITANT (Ind. H7)

L'Etat investit annuellement 4,7 dollars par habitant dans le domaine des infrastructures. Ce taux a connu une nette amélioration ces deux dernières années grâce notamment à l'extention du réseau routier des principales artères de la ville.

III - 2.3 - PRODUCTION DE LOGEMENTS (Ind. H8, H9 & H10)

En 1995, la production de logements - secteur formel et informel confondus - a été de 2,6 unités pour 1000 habitants. Ce chiffre est promis à une amélioration avec la mise en place d'une structure nationale de crédit au logement (Banque de l'Habitat) qui comblera le vide institutionnel dans le secteur.

DEUXIEME PARTIE

BILAN DES POLITIQUES NATIONALES

I - URBANISATION ET FINANCEMENT DU LOGEMENT

I - 1 - LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE CONSTRUCTION

En dehors de la réglementation concernant les bâtiments publics qui est issue de la réglementation française, il faut bien dire qu'il n'existe aucune réglementation spécifique se rapportant aux constructions à caractère privé.

Cela est à la fois bénéfique dans le sens où cette absence de règles ne peut donc pas être un frein à la construction, comme cela a pu être constaté dans d'autres Pays africains, mais un inconvénient de taille pour les constructions recevant du public ou pouvant avoir des impacts sur l'environnement pour lesquelles devraient être exigées un minimum de règles (sécurité, sanitaire, incendie, etc...).

I - 2 - LE CONTROLE DE L'URBANISATION

Tout d'abord il faut préciser que l'obligation de permis de construire pour édifier ou modifier une construction n'existe actuellement que sur les quatre communes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso et Kaedi.

La non application de cette réglementation sur les communes de Rosso et Kaédi, ainsi que l'absence de cette obligation sur les autres communes couvertes par un S.D.U ne permet pas de s'assurer complètement du respect des dispositions de ces documents.

Enfin cette absence ajoutée à l'inexistence de document de planification ce qui est le cas de nombreuses communes ne peut que conduire en règle générale à une urbanisation désordonnée et à des occupations illégales.

D'autre part, le contrôle de la conformité des constructions par rapport aux règles d'urbanisme lorsqu'elles existent ainsi que le contrôle de l'occupation du domaine public relèvent essentiellement des services de la Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme pour Nouakchott et des Subdivisions de l'Équipement pour les autres villes.

C'est une tâche immense disproportionnée par rapport aux moyens en personnel et en déplacement, dont peuvent disposer ces services.

Bien que les textes relatifs au permis de construire pour Nouakchott, spécifient que tous les représentants des services appelés à donner leur avis sur les demandes de permis de construire, ainsi que toutes les autorités compétentes pour la conservation du domaine public sont habilités à visiter les constructions en cours et à procéder aux vérifications qu'ils jugent utiles, ces contrôles ne sont que rarement exercés et il faut bien l'admettre ce fardeau repose essentiellement sur les épaules de l'administration de l'Équipement.

La non application rigoureuse des moyens de dissuasion et de coercition, souvent pour des raisons sociales, parfois sous la pression des populations, ne contribue pas à la maîtrise du développement des centres urbains.

I - 3 - LES BESOINS EN LOGEMENTS

I - 3.1 - REPARTITION DE LA POPULATION PAR TYPOLOGIE D'HABITAT

Au niveau national les tableaux ci-après donnent la répartition des Ménages par type d'habitat à différentes dates.

Répartition des ménages par type d'habitat dans les principaux centres urbains(année 1975) :

Typologie d'habitat	Nombre de Ménages	Taille moyenne des Ménages	Pourcentage de Ménages
<u>Maisons et appartements</u>			
1 Pièce	4488	3,8	23,2
2 Pièces	1564	6,55	8,1
3 Pièces	1511	7,06	7,8
4 Pièces et plus	1193	8,99	6,2
Total	8756	5,56	45,3
<u>Cases et Huttes</u>			
1 Pièce	1	5	0,01
2 Pièces et plus	3	3	0,02
Total	4	3,5	0,03
<u>Baraques</u>			
1 Pièce	3151	4,69	16,3
2 Pièces et plus	823	7,37	4,23
Total	3974	5,24	20,6
<u>Tentes</u>			
1 Tente	6486	5,03	33,6
2 Tentes	91	6,92	0,5
Total	6577	5,06	34,1
Total tous logements	19311	5,33	100

Source : Bureau Central du Recensement de la Population

Répartition des ménages par type d'habitat pour la totalité du Pays (Recensement 1988) :

Typologie d'habitat	Nombre de ménages Sédentaires Urbains	Nombre de ménages Sédentaires Ruraux	Nombre de ménages Sédentaires Totaux
Logement ordinaire	80442	82198	162640
Villa	4060	871	4931
Appartement	1976	1784	3760
Baraque	39203	3077	42280
Case/Hutte	4486	32123	36609
Tente	6556	29411	35967
Non déclaré	14244	20733	34977
Total	150967	170197	321164

Le tableau ci-après illustre l'évolution du parc du logement pour la Capitale

Evolution du parc de logement pour Nouakchott :

Type d'habitat	1954	1960	1963	1969	1981	1991	2005 Prévisions
Bon Standing	1 %	1 %	1 %	2 %	2,65 %	2,20 %	2,25 %
Moyen Standing	5 %	25 %	20 %	8 %	3,95 %	2,70 %	2,15 %
Evolutif	93 %	71 %	69 %	55 %	48,9 %	62,6 %	95,60 %
Spontané	1 %	3 %	10 %	35 %	44,5 %	32,5 %	0 %
TOTAL	100 %						

Source : Plan Directeur d'Urbanisme de Nouakchott.

L'ensemble de ces tableaux démontre très nettement autant au niveau national que pour la Capitale le fort pourcentage de logements précaires qui ne fait qu'augmenter au fil des années.

Cela souligne d'autant le problème prioritaire auquel sont confrontés les pouvoirs publics :

I - 3.2 - BESOINS EN LOGEMENTS

Au niveau national, les études réalisées en 1985 (Diagnostic du secteur urbain par j.m.COUR) ont estimé pour les dix années à venir une moyenne de besoins en logements urbains nouveaux de l'ordre de 8.000 par an, sans tenir compte du rattrapage du retard accumulé dans la résorption de l'habitat insalubre.

La moyenne des besoins avoisinait donc les 4 à 5000 logements par an uniquement pour la capitale, ce qui donnait à l'horizon 2000, un besoin global de l'ordre de 80 à 100.000 logements ou terrains correspondants.

Les tableaux ci-après illustrent les besoins en logement à différentes époques pour la capitale.

ETAT EN 1981 (Source : Plan Directeur d'Urbanisme de Nouakchott) :

Type d'habitat		Haut standing	Moyen standing	Evolutif	Spontané	total
Population totale	% Quantité	2,15 5000	7,10 16500	53,45 123937	37,3 86400	100 231837
Nombre logements	% Quantité	2,85 1000	3,95 1500	48,90 18650	44,5 16950	100 38100
Taux de croissance logements, prévu à l'horizon 1990 (%)		5	5	5	12	7
Taille moyenne ménages		5	11	6,7	5	6
Densité moyenne en logements par Ha		5	20 32	19	22	
Surfaces loties en Ha		200	75	580	880	1735

REALISATION ENTRE 1981 ET 1991 (Source : Estimations D.B.H.U) :

Type d'habitat	Haut standing	Moyen standing	Evolutif	Spontané	totaux	
Population logée	6375	13475		191200	48000	259050
Logements construits	1275	1225		45950	16650	65100
Surface lotie consommée en Ha	200	125		1920	80	2325

ETAT EN 1991 (DATE DES PHOTOS AERIENNES) (Source : Estimations D.B.H.U) :

Type d'habitat	Haut standing	Moyen standing	Evolutif	Spontané	total	
Population Totale	% Quantité 2,30 11375	6,10 29975	64,20 315138	27,40 134400	100 490888	
Nombre logements	% Quantité 2,20 2275	2,70 2725	62,6 64800	32,50 33600	100 103200	
Taux de croissance Population, constaté(%)	8,5	6	9,8	4,5	7,8	
Taux de croissance logements, constaté(%)	8,5 7	6	13	7 10,7	10,5	
Taille moyenne ménages	5	11	4,9	4	4,75	
Densité moyenne en logements par Ha	5,7	13,6	26	35	25	
Surfaces loties en Ha	400	200	2500	960	4060	

PROJECTIONS ENTRE 1991 ET 2005 (Source : Estimations D.B.H.U) :

Type d'habitat	Haut standing	Moyen standing	Evolutif	Spontané	totaux
Population à loger	15735	25553	566824	Résorption 0	608112
Logements à construire	3147	2429	132424	0	138000
Surface lotie à consommer en Ha	260	200	4400	0	4860

ETAT À L'HORIZON 2005 (Source : Estimations D.B.H.U) :

Type d'habitat		Haut standing	Moyen standing	Evolutif	Spontané	total
Population	%	2,47	5,05	92,48	Résorption	100
Totale	Quantité	27110	55528	1016362	0	1099000
Nombre	%	2,25	2,15	95,60	0	100
logements	Quantité	5422	5154	230624		241200
Taux de croissance		6,5	4,5	6	0	
Population, prévu entre 1991 et 2005 (%)			5,10			5,90
Taux de croissance logements, prévu entre 1991 et 2005 (%)		6,4	4,6	6,3	0	6,3
Taille moyenne ménages		5	11	4,4	-	4,55
Densité moyenne en logements par Ha		8,5	13	30	-	27
Surfaces loties à l'Horizon 2005 en Ha		660	400	7860	0	8920

I - 4 - LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

C'est le point qui demeure le plus délicat à résoudre et ce, malgré les efforts de réflexion entrepris, notamment dans le cadre des conférences annuelles des Ministres arabes de l'habitat et de l'urbanisme.

Les études et réflexions menées à ce sujet ont pour objectif d'inciter des organismes de financement nationaux et internationaux à s'intéresser davantage au financement d'opérations d'habitat social et de rénovation urbaine en intégrant le fait que la rentabilité ne doit plus être le critère prioritaire de financement.

A l'heure actuelle, ce problème conserve encore toute son ampleur.

Les crédits au logement existants à ce jour sont les suivants :

- Le crédit moyen-terme immobilier qui est l'apanage des banques primaires.
Ses caractéristiques sont décrites ci-après :

- Appréciation de la qualité du demandeur
- Financement à hauteur de 70 % du coût total.

- Le taux et la durée du prêt sont respectivement de 12 % l'an réescomptable (16 % non réescomptable) et 8 ans dont 1 an de différé pour le remboursement du capital.

- Exigences en matière de garantie : Hypothèque de la propriété, domiciliation et délégation des revenus, assurance-vie ou toute autre garantie alternative.

- Le crédit long-terme "employeur".
Il a les caractéristiques suivantes :

- Il est très rare et n'est pratiqué que par quelques organismes et sociétés (Banque Centrale de Mauritanie, Société Nationale d'Import et d'Export) au profit de leurs employés répondant aux critères d'ancienneté (5 ans) et d'autofinancement (disposer au moins d'un terrain à son nom).

-1978-1981 : En plus des difficultés financières auxquelles elle était confrontée, cette société a connu durant cette période une réduction importante de personnel, ce qui lui a quasiment enlevé toute efficacité et crédibilité.

- 1982-1993 : C'est la période de reprise d'activités de cette société grâce aux financements conséquents de l'état à travers la rétrocession des dons des bailleurs de fonds arabes.

Depuis sa création, cette société a réalisé environ 1700 logements économiques principalement à Nouakchott, Nouadhibou et Zouérate.

A noter, à partir de 1977, la coopération de la SOCOGIM avec l'ADAUA, dans le cadre de la réalisation de logements économiques en plâtre à Nouakchott ainsi que pour la résorption du bidonville de Satara à Rosso

Enfin on peut ajouter à l'actif de cette société la réalisation d'environ 100 logements de haut et moyen standing à Nouakchott pour la même période.

Les quelques chiffres qui viennent d'être cités sont tout à fait éloquents quant à l'inadéquation entre les réalisations de cette société et les besoins à satisfaire.

I - 6 - LA PRODUCTION DES TERRAINS A BATIR

I -6.1 - LE SYSTEME DE PRODUCTION

**** - Distribution de terrains non aménagés et non équipés***

D'une façon générale pour les villes disposant déjà de ressources en eau et électricité et plus spécifiquement pour la capitale, l'ampleur des besoins et l'insuffisance des moyens continue de conduire l'Etat à mettre sur le marché foncier des terrains non aménagés et non équipés.

De plus, souvent ces terrains et notamment ceux affectés aux populations les plus démunies sont choisis en limite d'agglomération en raison des surfaces nécessaires et du manque de disponibilité foncière à proximité.

Les équipements plus ou moins sommaires suivant la typologie d'habitat de ces zones viendront très progressivement par la suite en fonction des possibilités budgétaires.

Cela se traduit par une absence immédiate notable du minimum d'équipements d'infrastructure et collectifs indispensables aux besoins des populations ainsi que par des coûts prohibitifs de transports. Cela n'incite pas notamment les classes défavorisées à se maintenir dans ces quartiers mais davantage à spéculer, quitte à retourner pour une partie d'entre elles dans les secteurs d'habitat spontané beaucoup plus proche de l'agglomération et des services, ce qui ne manque pas de conduire au maintien de bidonvilles en périphérie des principales villes du Pays.

A ce processus de spéculation et de croissance des bidonvilles s'ajoute enfin la quasi impossibilité pour l'Etat et la société nationale d'équipement en eau et électricité à pouvoir récupérer, ne serait-ce, qu'une partie du coût des équipements réalisés par la suite, le prix de vente des terrains fixé par l'Etat ne couvrant pas les coûts de viabilisation.

En effet les travaux correspondants intervenant pour l'essentiel après attribution, voire après occupation des terrains, il devient matériellement difficile, voir impossible de faire supporter par les populations solvables (secteur haut et moyen standing) ne serait-ce, que le coût des équipements secondaires et tertiaires de desserte immédiate des parcelles qui normalement devrait être à leur charge surtout dans un pays qui manque de moyens dans ce domaine.

Cela limite d'autant plus l'Etat dans ses capacités à réaliser les équipements de base ou primaires qui sont de son ressort.

**** -Le Manque de Maîtrise des besoins et de l'offre***

Le problème majeur pour l'ensemble du Pays réside dans le manque de données relatives aux besoins réels à satisfaire en terrains à bâtir ainsi que sur la consommation effective des terrains mis sur le marché, ce qui rend quasiment impossible toute programmation sérieuse en la matière.

A cette absence d'instruments de mesure des besoins et de la consommation de l'offre, s'ajoute la faiblesse

des institutions à faire appliquer correctement la loi foncière en vigueur, et notamment, à freiner les cessions irrégulières de terrains entre particuliers.

Cela se traduit par la mise sur le marché foncier de terrains ne correspondant pas à la satisfaction de besoins réels ce qui ne fait qu'alimenter la spéculation foncière constatée depuis plusieurs années.

A noter que le prix auquel s'échangent les terrains entre particuliers, est 10 à 20 fois supérieur au prix de vente fixé par l'Etat.

** -La Multiplicité des acteurs et l'absence de coordination*

La production des terrains à bâtir mis sur le marché foncier, dont il était question précédemment se fait essentiellement dans le cadre d'une procédure de lotissement dont la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre sont assurées par les services de l'Etat.

Elle fait intervenir les acteurs suivants :

-Il revient à la Direction de la Topographie et de la Cartographie du M.E.T d'établir un levé topographique de la zone à lotir, puis d'implanter le lotissement sur le terrain.

-La Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme (D.B.H.U) du M.E.T a en charge l'élaboration et l'instruction du lotissement .

-La Direction des Domaines du Ministère des Finances ainsi que les Wilayas ont compétence pour l'attribution des lots selon les dispositions de la loi foncière.

-Pour ce qui concerne l'aménagement et l'équipement des terrains, interviennent respectivement la SONELEC sous tutelle du Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie, puis l'O.P.T sous tutelle du Ministère de l'Intérieur, des Postes et télécommunications.

-Les équipements collectifs sont du ressort des différents Ministères en fonction de leur domaine d'intervention (Education-Santé-Culture et...).

A noter toutefois que les demandes de lotissement de beaucoup de communes de l'Intérieur éloignées de la Capitale ne remontent que très marginalement au niveau central.

Comme cela est expliqué en détail dans les paragraphes précédents, le système de production de terrains à bâtir fait intervenir plusieurs administrations ainsi que la Société Nationale d'Equipement en eau et électricité (SONELEC), sur l'ensemble du processus à partir de l'élaboration du lotissement jusqu'à l'attribution et l'équipement des terrains.

Le cloisonnement bien connu des administrations soucieuses de leurs prérogatives, ajouté à la multiplicité des intervenants fait qu'aucune structure ne coordonne et n'assure la responsabilité du suivi et de la gestion d'une opération de lotissement tout au long du processus.

Cela se traduit souvent par des situations conflictuelles, des imprévisions et des résultats mal adaptés aux besoins réels.

Ceci ne peut que conduire, à l'insatisfaction des usagers encouragés ainsi à poursuivre la spéculation, à l'insuffisance de préservation des espaces affectés aux équipements collectifs ou à usage public, personne ne s'en sentant responsable, ce qui se traduit par des occupations illégales et enfin, comme cela a été dit précédemment à la difficulté de récupération des coûts d'équipement par l'Etat.

Enfin il faut ajouter pour ce secteur l'absence ou la très faible intervention des communes et du secteur privé notamment dans l'aménagement et l'équipement de ces lotissements, ce qui serait certainement un complément indispensable aux interventions de l'Etat.

Cette absence des communes se fait notablement sentir au niveau de la gestion, de l'exploitation et de l'entretien des infrastructures, des équipements et espaces collectifs réalisés dans ce cadre, ce qui devrait être de leur ressort au moins pour partie.

Cela est sûrement dû pour l'essentiel à un manque de moyens en personnel, matériels et financiers, ce qui demeure l'apanage de la plupart des communes.

A noter toutefois l'intervention de la SOCOGIM en tant qu'aménageur pour certaines opérations qui demeurent toutefois très limitées et sans commune mesure avec les besoins à satisfaire.

I - 6.2 - LA PRODUCTION DE TERRAINS

Afin d'illustrer les réalisations de l'Etat, quelques éléments de référence relatifs aux principales communes de Nouakchott et Nouadhibou sont indiquées ci-après.

* - Les réalisations de la DBHU (Ministère de l'Equipement et des Transports)

- Nouakchott

Afin de faire face aux besoins en terrains à usage d'habitat, depuis la naissance de la Capitale jusqu'à la fin 1994, les opérations suivantes ont été réalisées :

Habitat Bon et Moyen Standing : 12000 lots pour une superficie de 1200 hectares.

Habitat Evolutif : 103000 lots pour une superficie de 3250 hectares.

Résorption Habitat insalubre : 22300 lots pour une superficie de 630 hectares .

Restructuration zones d'habitat insalubre : 13000 lots pour une superficie de 420 hectares

A titre indicatif le tableau ci-après donne une idée des études et réalisations en matière de lotissement effectuées durant l'année 1994.

Dénomination	Affectation	Nombre de lots	Superficie Habitat Standing
Grand et Moyen 850	70 Hectares		Lot F-NORD Standing
Résorption Habitat insalubre	1200	40 Ha	Ext Ilot K
Modules: E,F,G,H,I,J,K,L	Résorption Habitat insalubre	10660	275 Ha Lot Carrefour-Arafat
Restructuration Habitat	insalubre	11500	330 Ha Lot Dar-Naim
Restructuration Habitat	insalubre	1200	90 Ha

- Nouadhibou

Depuis la création de la ville jusqu'en 1990, les opérations suivantes ont été réalisées :

Habitat Bon et Moyen Standing : 10000 lots pour une superficie de 300 hectares.

Habitat Evolutif et Résorption Habitat insalubre: 21000 lots pour une superficie de 700 hectares.

* - Les réalisations de la SOCOGIM

Depuis sa création, cette société a réalisé 750 parcelles assainies à Nouakchott et Nouadhibou.

Il s'agit de terrains équipés en eau et électricité, mis à disposition d'une clientèle de moyen standing.

II - DECENTRALISATION ET GESTION DES VILLES

II - 1 - LE PROCESSUS DE DECENTRALISATION

La politique de décentralisation a été mise en place progressivement depuis 1986 selon les étapes suivantes :

- 1986 : Ordonnance 86-134 du 13 Août 1986, précédant les élections municipales de Décembre 1986 organisées au niveau des 13 Chefs-lieux de région.

- 1987 : Ordonnance 87-289 du 20 Octobre 1987, remplaçant l'ordonnance 86-134, fixant le cadre de institutionnel actuel de la décentralisation et organisant les élections municipales dans les 32 Chefs-lieux de département restants.

- 1988 : Extension du Statut communal à l'ensemble du territoire, soit 208 communes

- 1990 : Renouveau général des Municipalités .

- 1993 : Renouveau général des Municipalités

- Sur un plan théorique les compétences des communes instituées par l'ordonnance 87-289 précitée sont notamment les suivantes :

- La voirie locale, l'alimentation en eau et l'éclairage public, ainsi que l'enlèvement des ordures ménagères.

- Les Bâtiments scolaires de l'enseignement fondamental, les dispensaires et centres de protection maternelle et infantile.

- Les Equipements sportifs et culturels communaux, les parcs, jardins et cimetières.

- Les marchés et les abattoirs.

- Les transports urbains, sanitaires et scolaires.

- L'hygiène, l'assistance aux indigents, la lutte contre l'incendie.

- L'aménagement et la gestion des zones concédées par l'Etat à la commune.

- La lutte contre l'incendie.

- Dans la pratique, compte tenu essentiellement de la faiblesse des institutions communales, de l'insuffisance des ressources et du manque de précision des textes organisant les transferts de compétence, la décentralisation n' a pas jusqu'à présent apporter les fruits escomptés.

On peut toutefois citer dans le cadre des actions d'accompagnement de la décentralisation, l'ouverture de quelques bureaux d'aménagement du territoire à l'initiative du Ministère de l'Intérieur, des Postes et télécommunications.

L'objectif de ces bureaux est avant tout de recueillir les données nécessaires au développement de chaque Wilaya.

II - 2 - LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES INFRASTRUCTURES

II - 2.1 - IMPACT DU MANQUE D'EQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES

Le maintien des populations dans leurs régions d'origine, constitue une priorité de l'Etat, ce qui implique, bien entendu, dans le domaine de l'urbanisme, de planifier le développement de ces agglomérations afin de prévoir les secteurs d'extension, les équipements collectifs, les infrastructures et les zones d'activité qui seront nécessaires.

Mais si ces prévisions sont utiles, elle ne sont malheureusement pas suffisantes et le constat actuel est bien là pour le confirmer.

Sans développement des services urbains minimum tels que la voirie, l'eau et l'électricité, il est difficile d'imaginer que des activités économiques puissent se développer dans ces communes.

Cette entrave au développement économique ne permet pas de développer des emplois en nombre suffisant et conduit donc les populations à poursuivre leur migration vers des lieux plus accueillants ce qui aggrave la situation de certaines communes mieux dotées et notamment la Capitale, ne contribuant pas ainsi à un développement équilibré du pays.

II - 2.2 - LA SITUATION NATIONALE

*- Equipements publics

Excepté quelques villes principales dont la capitale, le déficit en matière d'équipements publics est malheureusement encore l'apanage de la majorité des agglomérations de ce Pays.

A noter toutefois, les efforts entrepris par l'Etat ces dernières années dans les domaines de l'éducation et de la santé à travers la mise en oeuvre des projets "Education" et "Santé- Population" qui permettront d'améliorer de façon sensible la desserte en équipements collectifs correspondants, des régions actuellement sous-équipées dans ces secteurs.

Ajoutons aussi les importants travaux de l'Agence Mauritanienne d'Exécution de Travaux d'Intérêt Public pour l'Emploi (AMEXTIPE) réalisés dans ce domaine à Nouakchott.

Les activités de cette agence devraient progressivement être étendues à l'ensemble du territoire

Les tableaux ci-après donnent une idée de la situation nationale dans les secteurs prioritaires de l'éducation, de la santé, du sport et des équipements sociaux.

Evolution de la situation nationale en matière scolaire de 1982 à 1994 :

Années de Référence	Enseignement fondamental			Enseignement secondaire		
	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'écoles	Nombre de classes
1982 / 83	109431	672	2069	25700	31	548
1985 / 86	140861	875	2565	33148	42	668
1989 / 90	155116	1214	3555	35758	51	865
1993 / 94	248048	1635	5054	44819	64	896

Source : Ministère de l'Education Nationale, Direction de la Planification et de la Coopération.

Situation nationale en 1990 dans le domaine des Infrastructures sanitaires :

Type d'Infrastructures	Nombre
Hopitaux	16
Polyclinique	1
Equipes mobiles	13
Hygiène scolaire	13
C.R.E.N	11
Dispensaires centraux	58
Postes médicaux	163
Postes de maternité rurale	49
P.M.I	41
Maternités	16
C.N.H	1
Pharmacies d'approvisionnement	1
Ecole de santé	1
Centre d'orthopédie	1
Dispensaires inter-entreprises	5
Cliniques privées	13
Cabinets privés	20

Source : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Direction de la Planification et de la Coopération

Situation nationale actuelle dans le domaine des Etablissements sociaux et sportifs :

Wilayas	Maisons de Jeunes	Terrains de Football	Terrains de Basket B	Terrains de Volley B	Terrains de Hand B	Pistes Athlétique
Nouakchott	1	8	5	3	5	3
Hodh Charghi	-	-	-	-	-	-
Hodh Charbi	-	1	1	1	1	-
Assaba	1	2	1	1	-	-
Gorgol	1	4	5	5	1	-
Brakna	2	4	2	-	-	-
Trarza	1	7	4	7	-	1
Adrar	2	3	-	-	-	-
Nouadhibou	1	1	4	4	-	-
Tagant	1	1	1	-	-	-
Guidimaka	1	3	4	1	1	1
Tiris zémour	1	4	1	-	-	-
Inchiri	1	1	1	1	-	1
Totaux	13	39	29	23	8	6

Source : Ministère de la Fonction Publique, du Travail, de la Jeunesse et des Sports

* - Infrastructures et services

Dans ce domaine là aussi, le déficit constaté concerne la majorité des agglomérations de ce Pays.

L'étendue du territoire rend particulièrement difficile les communications entre centres urbains.

Le réseau routier actuel comprend 1786 Km de routes revêtues, 710 Km de routes modernes non revêtues et 5138 Km de pistes.

A noter à ce titre les efforts de l'Etat dans le désenclavement de certaines localités à travers la mise en oeuvre d'importants projets routiers tels que la liaison " Letvetar-Tidjikja ".

En complément il faut souligner les projets en cours d'étude ou d'exécution tels que le projet d'électrification de treize villes ainsi que le projet d'alimentation en eau potable d'une dizaine d'entre elles, ce qui devrait permettre d'améliorer très nettement la situation actuelle du Pays dans ce domaine et qui devrait contribuer à infléchir le processus de migration vers la capitale.

Citons toutefois quelques chiffres permettant de mesurer la situation actuelle dans les domaines de l'eau et de l'éclairage :

Eau: - 58 % des ménages s'approvisionnent en eau potable à partir de puits
 - 21 % utilisent les services des revendeurs d'eau
 - 15 % s'approvisionnent à partir d'un robinet
 - 6 % s'approvisionnent dans les rivières et marigots

Eclairage: - 47 % des ménages utilisent la bougie et la torche
 - 28 % utilisent la lampe à gaz ou à pétrole
 - 10 % disposent de l'électricité

A noter la création récente de l'Etablissement National d'Entretien Routier (ENER), dont la charge principale portera sur l'entretien du réseau national.

Ajoutons d'autre part les programmes d'hydraulique villageoise menés depuis plusieurs années en milieu rural, qui ont permis la réalisation de nombreux forages et puits, permettant ainsi l'alimentation en eau de ces populations.

II - 2.3 - LA SITUATION DE LA CAPITALE

Les indications ci-après illustrent la situation de la Capitale en matière d'équipements publics et d'infrastructures entre 1981 et aujourd'hui :

***-Situation en 1981**

- Equipements publics

- Equipements administratifs:

Autant au niveau des équipement administratifs nationaux que des équipements urbains au niveau des quartiers le quota était insuffisant et ne permettait pas un service satisfaisant à l'usager.

- Equipements commerciaux, culturels et de loisirs:

Dans ces domaines les équipements étaient considérés comme satisfaisants, excepté la nécessité de création d'un marché de gros et de petits marchés de quartier, ce qui a conduit les pouvoirs publics à procéder à la réorganisation des marchés..

- Equipements scolaires, sanitaires et hospitaliers:

Ils étaient considérés comme insuffisants autant en qualité qu'en quantité et souvent mal répartis géographiquement obligeant à de longs déplacements.

- Equipements Sportifs:

En dehors du stade national de 10.000 places qui était en construction, on pouvait constater un manque certain de petits stades de quartiers.

***- Infrastructures**

- Eau potable :

En dehors des quartiers centraux et résidentiels, où la desserte était assurée à peu près convenablement, les nouveaux quartiers occupés par des populations à revenu modeste étaient desservis uniquement par des bornes-fontaines collectives.

-Assainissement:

Seulement 30% de la population était raccordée au réseau d'assainissement collectif dont le mauvais état ne permettait pas une épuration correcte des effluents.

55% de la population disposait d'un assainissement individuel (fosse-septique- latrines-puits perdu)

15% ne disposait d'aucune installation sanitaire.

-Electricité :

La ville disposait de deux centrales thermiques ne suffisant pas à assurer les besoins réels en période de pointe (hiver).

La population desservie était estimée en 1980 à environ 50.000 habitants.

-Voirie :

Le Centre -ville comprenant 20% de la population était doté de 80% des voies urbaines revêtues.

La ville Sud-Ouest (Arrondissements de Sebkhah et d'El Mina), avec plus de 50% de la population ne disposait que d'une seule voie revêtue la reliant au centre-ville.

La ville Nord (Ksar-Teyarett) ne disposait que d'une seule voie principale revêtue.

***-Situation actuelle**

- Equipements publics.

Malgré le manque de données en la matière on peut supposer que la situation est sensiblement la même que dans le domaine des infrastructures.
Par manque de moyens, la réalisation des équipements collectifs a énormément de mal à suivre l'évolution de l'urbanisation.

De ce fait les terrains réservés à ces équipements restant parfois longtemps non utilisés, facilitent ainsi le phénomène d'occupation illégale. Ce problème ne pourrait être résolu dans l'immédiat que par une meilleure surveillance des terrains de la part des affectataires dont relève la réalisation de ces équipements (Administrations-Communes...)

Les tableaux ci-après font état de la situation en matière scolaire et sanitaire à Nouakchott fin 1994.

Répartition des Etablissements scolaires par secteur (Source : Ministère de l'Education nationale, Direction de la Planification et de la Coopération) :

Secteur	Teyar-rett	Ksar	Tevrag zeina	Toujou-nine	Sebkha	El-Mina	Dar-Naim	Arafat	Riad	Total
Ecoles primaires	11	7	11	14	7	13	14	13	9	99
Nombre d'élèves	6525	5541	7920	5712	5286	10909	6015	9481	5073	62462
Classes	71	93	114	99	106	152	91	97	59	882
Elèves/Classe	92	60	69	58	50	72	66	98	86	71
Etablissements Secondaires	1	2	6	1	1	2	1	1	1	16
Nombre d'élèves	1749	1115	9563	1465	873	2852	277	703	318	18915
Classes	25	24	159	18	16	44	6	8	8	308
Elèves/Classe	70	46	60	81	55	65	46	88	40	61

Répartition des Etablissements sanitaires par secteur (Source : Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, Direction de la Planification et de la Coopération) :

Secteur	Teyar-rett	Ksar	Tevrag zeina	Toujou-nine	Sebkha	El Mina	Dar Naim	Arafat	Riad	Total
Lits (Hopital)		50	431							481
Dispensaires	1	1	2	1	2	1	1	1	2	12
Maternité PMI	1	1					1			3

-Infrastructures.

Malgré les efforts importants de ces dernières années, on peut affirmer que dans ce domaine, la situation demeure insuffisante et que des efforts restent à faire.

- On peut toutefois citer les réalisations récentes d'infrastructures goudronnées notamment dans les arrondissements d'El mina et de Sebkha, dans les lotissements "Arafat" et "Dar-Naim" ainsi que

l'aménagement des trottoirs dans le centre-ville et sur les principaux axes routiers.

- Dans le domaine de l'eau, les efforts entrepris par la Sonelec ces dernières années ont permis d'augmenter la capacité de stockage de 6300 m³ en 1989 à 12300 m³ en 1994 avec une capacité de distribution de 29000 m³ / jour.

- Les zones d'Habitat Evolutif ne sont toujours desservies que par des bornes-fontaines collectives et ne disposent pas d'électricité pour l'essentiel, excepté la zone de "Ryad" récemment équipée en éclairage public et celle de Dar-naim en voie de l'être.

- Citons quelques chiffres issus d'une enquête réalisée en 1994 par l'ONS :

Eau : - 68 % des ménages font appel aux revendeurs d'eau
 - 18 % disposent de l'eau au robinet
 - 12 % s'approvisionnent aux fontaines publiques

Eclairage: - 22 % disposent de l'électricité
 - 52 % utilisent la bougie ou la torche
 - 22 % utilisent la lampe à gaz ou à pétrole

- Dans le domaine de l'assainissement, la situation actuelle apparaît dans le tableau suivant :

Type de dispositif	Genre d'Habitat	% de la population
Latrines artisanales	Habitat spontané	40 %
Fosses d'aisance	Habitat en dur	50 %
Fosses septiques	Lotissements Socogim	6 %
Raccordement réseau	Centre-ville	4 %

Source : Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine

III - PRISE EN CONSIDERATION DES BESOINS DES FEMMES

III - 1 - LA PROMOTION DE LA FEMME

Depuis toujours, la Mauritanie s'est préoccupé de l'amélioration de la condition des femmes et de leur insertion dans la vie sociale et économique. Ces efforts ont été amplifiés, suite à l'adoption des stratégies prospectives d'actions de NAIROBI pour la promotion de la femme, par la Conférence Mondiale des Nations Unies, en 1985.

C'est ainsi que des acquis importants ont été obtenus, ces dernières années, et particulièrement dans les domaines suivants:

-l'évolution notoire dans le taux de scolarisation des filles, dans l'enseignement fondamental, qui est passé de 32% en 1982 à 54,5% en 1993;

-l'amélioration considérable dans le taux d'alphabétisme chez les femmes, qui a plus que triplé depuis 1977, passant de 9,9% à 30% en 1992;

-l'augmentation importante du taux de croissance de la population active occupée, qui est deux fois et demie plus élevée chez les femmes que les hommes (5,2% contre 2%), pour la période de 1977 à 1988, ce qui démontre que les femmes s'insèrent de plus en plus dans le marché du travail;

-Une prise de conscience manifeste au niveau des différents ministères relative à l'importance de prendre en compte le point de vue et les besoins des femmes dans la planification des projets-programmes.

Au niveau politique, le fait le plus marquant fut certes la démocratisation des institutions, décrétée par la Constitution, qui garantit la liberté de presse et d'association, autorise le multipartisme et instaure un système parlementaire bicaméral. Ce nouveau contexte est avantageux pour les femmes, qui ont eu l'occasion de se mobiliser et de s'impliquer très activement dans le processus électoral. Les formations politiques ont pris conscience de l'importance numérique de l'électorat féminin. La décentralisation a rapproché les services des populations (santé, services sociaux de base, écoles). Les associations féminines, qui se limitaient jusque là à quelques coopératives (environ 1 200), ont augmenté en nombre et se sont diversifiées. C'est ainsi que plusieurs ONG et associations professionnelles féminines ont été créées.

Malgré ces acquis, des efforts considérables doivent encore être consentis pour l'amélioration de la position sociale des femmes et leurs conditions économiques.

On peut citer à cet effet:

- les statistiques préoccupantes relatives à la santé de la mère et de l'enfant;
- l'instabilité familiale de plus en plus grande, qui se manifeste par un taux très élevé de divorces et de femmes chefs de ménage;
- la précarité du revenu des femmes, étant donné que la majorité d'entre elles n'ont comme quasi unique voie d'accès à l'emploi que le secteur informel de refuge;
- la faible participation des femmes dans le développement à la base.

Dans le souci de corriger cette situation, une stratégie nationale de promotion féminine a été proposée, qui sera adoptée sous peu par le Gouvernement. Les études thématiques, menées depuis 1993, ont permis d'établir un diagnostic de la situation des femmes dans six domaines prioritaires santé-population, éducation-formation, vie associative, auto-emploi, familles et droit, environnement. Des orientations stratégiques ont ensuite été définies, de même que des plans d'actions. C'est ainsi que, d'ici 1997, l'accent sera mis sur trois axes principaux : l'amélioration de la rentabilité du travail des femmes; l'augmentation de la participation des femmes et des associations féminines dans les instances de développement à la base, l'adoption d'une politique de la famille.

Cette stratégie, qui sera utile aux femmes, servira en outre de cadre de référence pour les départements techniques et les organisations internationales, dans l'établissement de leurs politiques et programmes-cadres

La liste des indicateurs suivante donne une idée de la place qu'occupe la femme au niveau de tous les secteurs de la vie économique et sociale du Pays.

III - 2 - QUELQUES INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES

III - 2.1 - POPULATION

	1988	1992
Population Totale	1 864 236	2 311 000
Hommes	49,5 %	49,6 %
Femmes	50,5 %	50,4 %

III - 2.2 - SANTE - NUPTIALITE

Espérance de vie à naissance

Hommes	48,4 ans	
Femmes	50,5 ans	
Taux de mortalité juvénile (0 à 5 ans)		137 pour 1000 enfants nés vivants
Taux de mortalité maternelle		554 pour 100 000 naissance vivantes

(Deux femmes meurent chaque jour des suites d'une grossesse ou d'un accouchement : Principale cause de mortalité chez les femmes de 15 à 45 ans)

Taux d'anémie chez les femmes	30 %
Taux d'anémie chez les femmes enceintes	60 %
Age moyen au premier mariage :	
Hommes	27,9
Femmes	20
Femmes de plus de 30 ans	<16 ans
Femmes de 20-30 ans	16 ans

Age moyen de première grossesse	<18ans pour 61 % des cas
Femmes suivies en consultations pré-natales	25 - 30 %
Accouchements (réalisés dans des formations sanitaires)	30 %
Décendance finale(N. moyen d'enfants nés vivants par femme de 45 ans et plus)	6,4 %
Taux de prévalence des méthodes contraceptives (sauf allaitement)	4 %
Méthodes modernes	1 %
Méthodes traditionnelles	3 %
Taux d'allaitement	97 %
Excision	25 %(approximaton)
Gavage En Extinction mais 60 % des femmes seraient encore en faveur	
Polygalmie	18 %
Taux de divorces	37,2 %
Taux de remariages(après 1er mariage)	72,5 %
N. de femmes chefs de ménage :	
National	36,5 %
Nouakchott	38,7 %

III - 2.3 - SCOLARITE

	Filles	Garçons	Total
Taux de scolarisation(1993)			
Primaire	54,5 %	63,4 %	59,1 %

(Evolution notoire depuis 1982, ou le taux de solarisation des filles était de 32 %)

Déperdition scolaire		
Redoublement	41 %	37 %
Abandon	30 %	
Proportion Filles/Garçons :		
Secondaire	33,8 %	
Technique	18,5 %	
Supérieur	12,4 %	

III - 2.4 - ANALPHABETISME

Hommes	27,9 %
Femmes	20 %

Le taux d'alphabétisme chez les femmes a plus que triplé depuis 1977, passant de 9,9 % à 30 % en 1992.

III - 2.5 - EMPLOI

Taux net d'activité	Femmes	Hommes
Femmes Sédentaires	25,2 %	69 %
Femmes nomades	25,8 %	
	20,8 %	
Taux de croissance de population active	5,2 %	2 %
Pourcentage en administration	13 %	87 %
Secteur Public	16 %	84 %
Secteur para-public	7 %	93 %

III - 2.6 - AUTO-EMPLOI

Agriculture, artisanat, commerce, pêche artisanale		80 %
Taux de croissance :		
Secteur informel	8,5 %	
Secteur moderne	2,9 %	
Taux de chômage	Femmes	Hommes
	35,9 %	21,9 %

III - 2.7 - PRISE DE DECISION

Ministère	1 Femme	Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine
Cabinet du Président de la République	1 Femme	Directrice-Adjointe
Secrétaire Général	2 Femmes	Ministère de la santé et des Affaires Sociales
		Ministère de l'Equipement et des Transports

Postes de hauts cadres dans Administration mauritanienne (de ministre à chef de division) :

	Femmes	Hommes
	6,6 %	93,4 %
Femmes députées	0 %	
Femmes au Sénat	0 %	

Femmes inscrites sur les listes électrolales des municipales à Nouakchott

	1986	1994
	6 %	10 %

Femmes élues aux municipales en 1994

- 1 femme maire à Bousteila, Hodh el Charghi
- 3 femme membres au conseil municipal à Nouakchott
- 1 femme-adjoint à Nouadhibou

Pourcentage d'associations féminines mauritaniennes	4 %
Coopératives féminines enregistrées	1200

IV - GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

IV - 1 - LES EFFETS DE L'URBANISATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Bien que les instruments de mesure en la matière soient limités, on peut estimer que les effets de l'urbanisation sur l'environnement concernent essentiellement les domaines suivants:

- La pollution des nappes d'eau souterraines :

Excepté pour les deux principales villes du Pays que sont Nouakchott et Nouadhibou, où il existe un réseau d'assainissement collectif desservant quelques quartiers, pour la majorité des autres agglomérations du Pays, l'assainissement est essentiellement individuel, sous forme de fosses septiques, étanches, ou de puits perdus, etc...

Il est évident que ce type d'assainissement de part son importance présente un facteur de risque non négligeable vis à vis des nappes d'eau souterraines indispensables à l'alimentation en eau des populations concernées.

- La déforestation :

Cet effet de l'urbanisation est sans doute un des plus tragique dans un pays déjà confronté à une sérieuse désertification qui a entre autre pour conséquence une accentuation des phénomènes d'ensablement et de vents de sable.

C'est malheureusement la conséquence logique des concentrations urbaines où la population confrontée à des besoins en matière d'énergie a naturellement tendance à utiliser les matériaux disponibles les plus accessibles et les moins coûteux pour ses besoins quotidiens.

D'autre part les sécheresses persistantes de ces dernières années entraînant la concentration d'animaux dans des zones plus favorables ainsi qu'à proximité des centres urbains accentue d'autant plus ce phénomène.

A noter toutefois, les efforts réguliers de l'Etat en la matière, notamment à travers des actions d'aménagement de zones vertes, de fixation des dunes vives, de reboisements, de diffusion de combustibles de substitution au charbon de bois et au bois de chauffe tels que le gaz et de diffusion de foyers améliorés plus économes en énergie.

A noter tout particulièrement l'importance du projet de diffusion de foyers améliorés qui a concerné la Capitale ainsi que 12 autres villes mauritaniennes et comporté la distribution de 25000 foyers améliorés jusqu'en 1992.

En un an ce programme a permis d'économiser 11175 tonnes de charbon de bois.

- La pollution des sites urbanisés à travers les déchets ménagers :

Toute concentration urbaine entraîne indéniablement une production de déchets urbains proportionnelle au nombre d'habitants.

La collecte et l'élimination des déchets sont de la compétence des communes conformément à l'ordonnance 87-289 du 20/10/87.

Malheureusement, la majorité des communes ne peut y faire face faute de moyens matériels, financiers, et de personnel.

Il faut noter à ce titre les interventions récentes du Ministère de l'Équipement et des Transports dans l'assainissement de la capitale, bien que cela ne soit pas de ses compétences.

Les chiffres ci-après issus d'une enquête de 1994 illustrent la situation actuelle pour la Capitale (Source: Secrétariat d'État à la Condition féminine) :

- 38 % de la population bénéficie d'un enlèvement plus ou moins régulier des ordures par le service de la voirie.
- 3 % de la population procède par incinération.
- 12 % enfouissent leurs déchets.
- 47 % rejettent leurs déchets dans la rue ou sur des dépôts habituels.
- La dégradation du cordon dunaire au niveau de la Capitale :

Malgré les réflexions menées par le Ministère de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications en matière de protection du littoral, on peut constater depuis quelques années de nombreuses extractions illicites de sable dans le cordon dunaire au droit de la Capitale.

Pour des besoins en matériaux autant dans le domaine des Travaux Publics que dans celui du bâtiment, cette protection naturelle essentielle de la Capitale contre les grandes marées, n'a donc pas cessé d'être détériorée.

Il est évident que si ce cordon naturel était fragilisé au fil du temps, les risques d'inondation de la ville, seraient multipliés d'autant.

- Les carrières de coquillages :

Pour les mêmes raisons que précédemment, de nombreuses carrières sont régulièrement exploitées au nord de la Capitale depuis de nombreuses années.

Le squelette du sol (coquillages) étant prélevé, les éléments fins sont alors soumis au caprice du vent, ce qui se traduit par une accentuation des vents de sable.

IV - 2 - LES MATERIAUX LOCAUX DE CONSTRUCTION

Le développement de l'utilisation des matériaux locaux, à partir des ressources en matière première existantes localement ainsi que la mise au point des techniques de mises en oeuvre appropriées sont deux volets essentiels des orientations de la politique nationale réaffirmée dans le IV^e plan de développement économique et social 1980-1985.

C'est dans ce cadre que s'inscrit depuis 1977, la coopération SOCOGIM-ADAUA, ayant conduit notamment à la réalisation de constructions en plâtre à Nouakchott, aux travaux de résorption du bidonville de Satara à Rosso par la réalisation de logements en béton de terre stabilisée au ciment, ainsi qu'à la construction d'un bâtiment public en briques d'argile cuite à Kaédi (hôpital de kaédi).

Par la suite, ces études et expérimentations ont été poursuivies dans le domaine de l'utilisation de briques en terre cuite et de la mise au point de technologies appropriées, notamment à travers les deux projets "Gorgol noir et Pêcheurs imraguen", réalisés entre 1980 et 1984 avec l'aide du PNUD.

Malgré le caractère indéniablement positif de toutes ces expérimentations et réalisations, on peut regretter aujourd'hui que ces actions n'aient duré que le temps du projet et n'aient pas eu de suites intéressantes autant dans la fabrication que dans l'utilisation de ces matériaux, vraisemblablement par manque de diffusion des techniques de mise en oeuvre au niveau du grand public et par manque d'intérêt de la part des industriels.

En effet, aujourd'hui, les trois matériaux les plus utilisés dans la construction sont le Banco, connu dans le Pays depuis fort longtemps, mais majoritairement utilisé sans aucune amélioration par compression ou par ajout de ciment, la pierre dans les zones qui en sont pourvues naturellement, ainsi que le parpaing de ciment qui est quasiment devenu le matériau de construction national.

A noter que l'utilisation du banco concerne essentiellement l'habitat des plus démunis, les autres matériaux étant l'apanage des constructions de haut et moyen standing.

Enfin, il faut noter le rôle important joué par la SAMIA dans la promotion de l'industrialisation du plâtre, à travers la réalisation de nombreux produits à base de plâtre entrant dans la construction (Agglomérés, carreaux, etc...), bien que l'utilisation effective de parpaings en plâtre soit très limitée.

V - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET RESEAUX DE VILLES

V - 1 - LA STRUCTURE DU PEUPEMENT

V - 1.1 - L'EXPLOSION DEMOGRAPHIQUE

En 1950 la population totale de la Mauritanie était de l'ordre de 780.000 habitants.

Le taux de croissance de l'ordre de 3% par an a engendré une population de 970.000 habitants en 1962, 1.339.000 habitants en 1977 (avant-dernier recensement) et 1.864.000 habitants en 1988 (dernier recensement).

Les dernières projections démographiques établies par l'Office National de la Statistique (ONS) donnent pour 1992 une population de l'ordre de 2.311.000 Habitants.

La poursuite de cette croissance va vraisemblablement conduire le Pays à voir sa population atteindre 2.700.000 habitants en l'an 2000.

Le tableau ci-après montre la répartition de la population par wilaya (Région) depuis 1977 jusqu'à l'horizon 2000 (source : ONS) :

Wilayas	Population en 1977	Population en 1988	Population en 1995 (Proj)	Population en 2000 (Proj)
Nouakchott	134704	393325	579130	728635
Hodh Charghi	156721	212203	254237	292047
Hodh Charbi	124194	159296	189032	216864
Assaba	129162	167123	195916	223263
Gorgol	149432	184359	207482	233009
Brakna	151353	192157	220345	250039
Trarza	216008	202596	205597	214904
Adrar	55354	61043	68133	75476
Nouadhibou	23526	63030	92990	116690
Tagant	74980	64908	72369	79500
Guidimaka	83231	116436	137646	158355
Tiris zémour	22554	33147	41280	48388
Inchiri	17611	14613	13609	13393
Totaux	1338830	1864236	2277766	2650563

V - 1.2 - L'EVOLUTION DE LA STRUCTURE DU PEUPEMENT

Se déroulant dans un contexte de difficultés économiques croissantes depuis 1975, dont certaines liées aux sécheresses répétées des années 68 à 73, l'urbanisation de la Mauritanie s'est caractérisée par une sédentarisation rapide et une concentration croissante des populations à faible revenu dans quelques villes principales, mais c'est indéniablement la Capitale qui a été la plus touchée au détriment d'un développement équilibré du Pays.

Composée, au lendemain de l'Indépendance Nationale de 75% de nomades et 25% de sédentaires, la structure du peuplement 25 ans plus tard, s'est totalement inversée conduisant à la sédentarisation des 3/4 des habitants.

Le dernier recensement de 1988 donne 88% de sédentaires pour 12% de Nomades.

La population urbaine inférieure à 3% du total en 1960 comptait environ 30.000 citadins.

Avec un taux de croissance de plus de 10% par an jusqu'en 1980, cette population est passée à 304.000 habitants en 1977 et 650.000 en 1985.

Le dernier recensement de 1988 donne le chiffre de 764.000 habitants.

Les projections les plus raisonnables évaluent le nombre de citadins en l'an 2000 à environ 60% de la population totale soit 1.600.000 individus.

L'exemple le plus révélateur de cette urbanisation est sans aucun doute la capitale.

Créée autour d'un petit ksar de 500 habitants au moment de l'Indépendance, Nouakchott a connu un développement explosif imprévu avec un taux de croissance de l'ordre de 15 à 20%, soutenu pendant une vingtaine d'années la conduisant à une population de 135.000 habitants en 1977, 232.000 habitants en 1981 (Etude du plan d'urbanisme), 393.000 habitants en 1988 (dernier recensement) et 550369 habitants en 1994 (Estimations ONS).

Les études prévisionnelles réalisées par l'agence "Coopération et Aménagement" lors de l'élaboration du plan directeur d'urbanisme, estiment que ce chiffre pourrait atteindre les 800.000 à 850.000 habitants d'ici l'an 2000.

Quelques tableaux ci-après illustrent les propos précédents :

Evolution de la Population pour la totalité du Pays par catégorie d'habitant depuis 1962 :

Années	Urbains	Ruraux Sédentaires	Total Sédentaires	Ruraux Nomades	Totaux
1962	37000	253000	290000	680000	970000
%	3,8	26,1	29,9	70,1	100
1970	120000	390000	510000	650000	1160000
%	10,3	33,6	43,9	56,1	100
1977	304000	591000	895000	444000	1338830
%	22,7	44,1	66,8	33,2	100
1988	764000	875000	1639000	225000	1864236
%	41	47	88	12	100
1991	907000	951000	1858000	175000	2033000
%. (Estimations)	44,6	46,8	91,4	8,6	100

Source : ONS

Répartition de la Population par Wilaya et par catégorie d'habitant (Recensement 1977) :

Wilayas	Urbains	Ruraux Sédentaires	Ruraux Nomades	Totaux
Nouakchott	134704	-	-	134704
Hodh Charghi	13240	57773	85708	156721
Hodh Charbi	8505	51679	64010	124194
Assaba	10266	75458	43438	129162
Gorgol	20707	112360	16365	149432
Brakna	13152	87598	50603	151353
Trarza	23766	86134	106108	216008
Adrar	16180	21520	17654	55354
Nouadhibou	21930	1596	-	23526
Tagant	7861	24584	42535	74980
Guidimaka	5993	68171	9067	83231
Tiris zémour	19473	2344	737	22554
Inchiri	8042	1774	7795	17611
Totaux	303819	590991	444020	1338830

Répartition de la Population par Wilaya et par catégorie d'habitant (Recensement 1988) :

Wilayas	Urbains	Ruraux Sédentaires	Ruraux Nomades	Totaux
Nouakchott	393325	-	-	393325
Hodh Charghi	40833	101165	70205	212203
Hodh Charbi	19824	98205	41207	159296
Assaba	39361	101689	26073	167123
Gorgol	41954	128114	14291	184359
Brakna	36512	131811	23834	192157
Trarza	46979	131595	24022	202596
Adrar	24100	32193	4750	61043
Nouadhibou	59158	3065	807	63030
Tagant	10954	46346	7608	64908
Guidimaka	14619	94176	7641	116436
Tiris zémour	25939	4167	3041	33147
Inchiri	10357	2497	1759	14613
Totaux	763915	875083	225238	1864236

V - 2 - LA STRUCTURE URBAINE DU PAYS ET SON EVOLUTION

En 1960 le nombre de centres urbains (+ de 5000 Habitants) était de 5.

Il est passé à 24 en 1985.

En 1986, les treize (13) Capitales Régionales ont été érigées en Communes.

En 1987, le statut communal a été élargi aux trente deux (32) chefs-lieux de département restants.

Depuis 1988, 163 communes rurales ont été créées portant ainsi le nombre de communes à 208, dont 45 communes urbaines comprenant :

- 13 Capitales Régionales
- 32 autres localités ayant en commun d'être chef-lieu de circonscription territoriale.

Evolution des Principales localités :

En gras apparaissent les populations des villes supérieures à 5000 Habitants.

Localités Urbaines	Population en 1962	Population en 1977	Population en 1988	Population en 1994 (Projections ONS)
Nouakchott	7500	138530	393325	550369
Nouadhibou	5283	22365	59198	79909
Kaédi	9197	20356	30515	37826
Kiffa	4356	10703	29292	39540
Rosso	4811	15888	27783	37371
Zouérate	4659	17947	25892	31449
Atar	9528	16394	21366	24590
Néma	3894	7949	15747	21256
Boutilimit	2774	7263	14545	19634
Boghé	5867	7891	12557	16066
Aioun el Atrous	4877	8528	12446	15210
Sélibaby	2737	5451	11530	15564
Tidjikja	3661	8305	10904	12598
Timbédra	1800	5384	10399	14037
Akjoujt	2528	8068	10357	11824
Maghta-Lahjar	-	3821	9972	13461
Guérou	-	3712	9665	13046
Aleg	1360	5143	9635	13006
Tintane	-	2467	7030	9490
Adel-Bagrou	-	2199	6020	8126
Bababé	-	3219	5419	7144
M'Bout	-	4467	5309	5818
Djowol	-	3588	4894	5770
Maghama	-	4605	4764	4851
Chagar	-	1841	4613	6227
F'Dérick	4569	2153	-	-
El Ghayere	-	-	4123	-

V - 3 - LES CONSEQUENCES DE L'URBANISATION EXPLOSIVE : L'HABITAT SPONTANE

Caractéristique essentielle de cette urbanisation importante et soudaine, les zones d'habitat spontané se sont multipliées en périphérie des villes principales et notamment de la Capitale.

Le recensement de 1977 établissait que 43% des ménages des 7 villes principales du Pays habitaient un logement précaire (tente, baraque, etc...).

Les villes les plus touchées étaient, Aioun (71,5%), Nouakchott (53%), Nouadhibou (41%) et Rosso (35%).

En 1981, la situation avait encore empiré à Nouakchott, où en dépit des distributions de parcelles dans des quartiers lotis, 40% de la population soit environ 90.000 personnes, vivaient dans les zones d'habitat spontané. Cela représentait environ 17000 Habitations couvrant une superficie de l'ordre de 880 hectares pour une superficie globale occupée par les zones d'habitat de 1735 hectares.

En 1987, c'était 43% des ménages de Nouakchott, 39% de ceux de Rosso et 28% de ceux de Nouadhibou qui occupaient les bidonvilles (kébés).

L'interprétation des dernières prises de vue aériennes de la ville de Nouakchott, réalisées en 1991, laisse penser que dans les secteurs d'habitat spontané, le nombre d'habitations avoisinerait le chiffre de 35.000 soit une population de l'ordre de 140.000 à 170.000 habitants par rapport à une population totale estimée à 490.000 ce qui semblerait signifier que ce mouvement n'a fait que s'amplifier. La superficie couverte par ce type d'habitat serait de l'ordre de 960 hectares pour une superficie globale occupée par les zones d'habitat de 4060 hectares.

C'est bel et bien le plus gros problème d'urbanisme auquel est actuellement confronté le pays et ceci depuis plusieurs années.

Un des premiers effets induits par ce processus est le débordement des prévisions démographiques et d'extensions urbaines correspondantes faites dans le cadre des documents de planification ce qui les rend partiellement obsolètes.

V - 4 - LA PLANIFICATION

V - 4.1 - LA PLANIFICATION NATIONALE

Un schéma national d'aménagement du territoire, dont la dernière phase de définition des options relatives à l'organisation du territoire mauritanien s'est achevée début 1990 n' a pas eu de suite jusqu'à présent.

Les options essentielles étaient :

- Maintenir les populations dans leur terroir d'origine, en mettant en place des pôles urbains d'appui au développement du Pays et aux fonctions de services complémentaires de la capitale.
- Mettre en valeur de façon cohérente la vallée du fleuve "Sénégal"
- Favoriser le développement qualitatif de Nouakchott

V - 4.2 - LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT DES VILLES

**** - La Capitale***

L'afflux migratoire vers la Capitale a été d'autant plus accentué du fait du manque de planification et d'organisation des centres secondaires, ne leur permettant que très difficilement de retenir les populations dans leurs régions d'origine.

L'insuffisance des prévisions en matière de croissance urbaine des schémas directeurs successifs élaborés avant 81, ajoutée aux effets de la sécheresse, n'a pas permis de contrôler et de faire face rapidement à l'ampleur des besoins à satisfaire d'où l'importance du développement des zones d'habitat spontané en bordure des Arrondissements de Sebkha et El mina, au Sud du lotissement Carrefour et le long de la route de l'Espoir, ainsi que l'occupation illégale (Gazra) des zones le long de la route de l'Espoir, à l'est et au Nord de l'Aéroport par des constructions sommaires souvent faites en durs.

Le dernier schéma directeur de la Capitale commencé en 81 et finalisé en 87 s'était fixé comme base prévisionnelle une population de 410 000 Habitants (Hypothèse basse) à 450.000 habitants (Hypothèse haute) en 90 et de 850.000 habitants en l'an 2000.

A partir du recensement de 1988 qui donnait une population de 393.000 habitants, l'extrapolation de ce chiffre à l'horizon 1990 donne un dépassement sensible de l'hypothèse basse de départ.

Le débordement de certaines extensions par rapport aux prévisions à l'horizon 1990, notamment au Sud le long de la route de Rosso et à l'Est de l'Aéroport, s'expliquent par la nécessité de répondre aux besoins de ce surplus de population essentiellement à faible revenu ainsi que par la non possibilité d'aménagement de certaines zones d'extension prévues du fait de leur occupation illégale.

Ce schéma ayant prévu des réserves foncières pour une croissance urbaine à l'horizon 2000, le service "urbanisme" s'attache maintenant à recadrer les prévisions démographiques à cette échelle et à réactualiser les dispositions et les prescriptions de ce document en conséquence.

** - Les autres communes*

En dehors de la capitale, ont été réalisés entre 1984 et 1989, cinq Schémas de Développement Urbain (S.D.U) se rapportant aux capitales régionales suivantes :Nouadhibou-Rosso-Kaédi-Kiffa et Aioun.

Ces S.D.U qui définissent les orientations en matière de développement urbain et d'aménagement des espaces constituent des instruments d'une importance capitale pour la maîtrise de l'urbanisation future de ces villes.

Ce que l'on peut regretter, est qu'ils aient été élaborés un peu tardivement et surtout après l'afflux migratoire induit par les sécheresses et non avant.

On peut regretter aussi que pour certains d'entre eux, les délais d'élaboration aient été trop longs, parfois 5 à 6 ans entre la prise de vues aériennes et la finalisation du document , et enfin que certains soient trop sophistiqués d'où la complexité quant à leur application.

Enfin le manque de document de planification urbaine pour les autres villes principales et capitales régionales ne peut qu'accentuer les problèmes d'organisation, de développement et de programmation urbaine auxquels ces communes sont très vraisemblablement confrontées à des degrés divers

TROISIEME PARTIE

SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

TROISIEME PARTIE

SELECTION DES MEILLEURES PRATIQUES

I - COLLECTE NON CONVENTIONNELLE DES ORDURES MENAGERES A NOUAKCHOTT

I - 1 - ORGANISATIONS :

A.F.S.H.P. : Association Féminine de Salubrité et d'Hygiène Publique

I - 2 - DATES CLES :

1991 : Création de l'Association

1992 : Récépissé du MIPT pour agrément d'ONG

1992 : Démarrage effectif, ramassage des ordures des places publiques, début des abonnements des ménages.

1993 : 1er marché avec une administration " AMEXTIPE", pour le ramassage des ordures pendant 4 mois du quartier de Tevragh Zeina.

1994 : Montage et fonctionnement de l'unité de l'AFSHP à Nouadhibou (au niveau des particuliers)

I - 3 - SITUATION AVANT LE PROJET :

Au démarrage, aucune étude n'a été encore faite pour déterminer les quantités des ordures et des eaux usées déposées par jour à Nouakchott.

La ville compte aujourd'hui plus de 600 000 habitants, et aucun programme d'assainissement précédent n'a pu tenir. Parmi les problèmes urgents d'assainissement de la ville on peut citer :

- 1 - Gestion des eaux usées
- 2 - Gestion des ordures
- 3 - Encombrement des rues
- 4 - Ensablement des VRD

Durant ces dernières années, la mairie a procédé à des programmes de ramassage des ordures de façons très désorganisées et alternatives, ce qui laisse souvent un grand pourcentage de ces ordures en ville et pendant de longues périodes.

I - 4 - DESCRIPTION DES ACTIONS :

L'association a été créée pour les buts suivants :

- * - Lutte contre la détérioration de l'environnement urbain
- * - Assumer les conditions d'un développement durable en s'appuyant sur le savoir faire et être des ressources humaines nationales
- * - Améliorer la qualité et le cadre de vie des populations

et ce par :

- * - la collecte des ordures ménagères
- * - la collecte des eaux usées des rues (blanchisseries)
- * - reboisement et nettoyage des places publiques (souvent volontairement)
- * - limitation d'accumulation des ordures dans les espaces publics et dans les rues.

- MODE D'ACTIONS :

*- Une campagne permanente de sensibilisation et d'information afin de "responsabiliser" les citoyens, planification des programmes de prévision, d'actions et d'intervention , et les proposer à l'administration pour

l'exécution.

*- Le nettoyage, désensablement, collecte des ordures et épaves, collecte des eaux usées ,

*- Un projet de recyclage des ordures ménagères est en cours d'étude par l'association, son financement demande une intervention de l'Etat.

Pour effectuer ces travaux, l'association est dotée de moyens matériels importants

- 4 camions-benne de 7 m3 de volume
- 1 chargeuse
- 1 camionnette équipée pour ramassage
- 1 citerne de 6 m3 équipée de pompe pour la collecte des eaux usées
- plus de 10 charrettes avec leurs accessoires
- véhicules légers de logistique

Le ramassage des ordures est assuré par des équipes matinales (sauf pour les marchés), avec des techniques différentes selon le secteur visé :

L'intervention jusqu'au présent est limité à la zone Nord de la ville (Mosquée marocaine-Ksar), le découpage de cette zone est fait par quartier et par secteur de quartier pour les ménages, le ramassage dans ce cas est assuré par des équipes de charretiers (charrette tractée par âne avec 2 manoeuvres), entre 6h et 7h 30 avec une rotation tous les 2 jours.

Pour les marchés et les sociétés (banques, entreprises, ambassades,...), la rotation est quotidienne (le soir) et le ramassage est assuré par une camionnette.

Pour les charrettes, les ordures sont déchargées dans une décharge provisoire avant d'être rechargées sur camions pour la décharge définitive. La camionnette vide directement sur la décharge définitive.

La décharge provisoire est un espace clôturé équipé du matériel suivant :

- * 1 chargeuse
- * 4 camions-benne de 7 m3/camion

L'après midi est consacré au nettoyage et entretien du matériel et au rechargement des ordures pour la décharge définitive.

I - 5 - SITUATION ACTUELLE :

Contrairement à la situation avant le projet, on peut aujourd'hui à la base des études de l'association donner les chiffres suivants :

- en 1991 : le transport des ordures collectées par l'association était assuré par un seul camion de 7 m3 qui faisait 4 voyages / jour = 28 m3
- en 1996 : 4 camions * 4 voyages / j = 4 * 4 * 7 = 112 m3 /j, soit 4 fois plus.

On ne peut pas donner un chiffre d'abonnés par manque de recensement correct dû au désordre d'abonnement et d'interruption, mais on peut confirmer qu'il est en progression continue.

On peut aussi signaler les chiffres suivants :

- * - en 1996, la production des ordures à Nouakchott est estimée à 325 tonnes/jour dont :

108 tonnes évacués par l'AFSHP

217 tonnes se cumulent en ville, parfois évacués (en partie) par la mairie.

On peut citer à titre d'exemple de succès, que les maires de Nouadhibou, Kiffa et Kaédi ont demandé chacun, un montage d'une unité de l'association dans sa commune.



I - AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES ET CREATION D'EMPLOI EN MILIEU URBAIN

II - 1 - ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :

- Etat et collectivités locales
- AMEXTIPE (Agence Mauritanienne d'Exécution des Travaux d'Interêt Public pour l'Emploi)
- Banque Mondiale
- CGEM (Confédération Générale des Employeurs de Mauritanie)
- UTM (Union des Travailleurs de Mauritanie)
- UMM (Union des Maires de Mauritanie)

II - 2 - DATES CLES :

- *- 02 Décembre 1992 : création de l'AMEXTIPE
- *- Octobre 1993 : Premier financement

II - 3 - SITUATION AVANT LE PROJET :

Les bénéficiaires du projet sont les communes de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso, Aleg, Kaédi et Kiffa. Ces communes ont en commun d'être des capitales régionales ayant un attrait important sur les populations de leurs régions respectives, particulièrement Nouakchott.

Ces centres urbains se sont développés de façon explosive sous les efforts combinés de contraintes économiques, de transformations sociales et surtout de catastrophes climatiques.

Nouakchott la capitale de la Mauritanie, a connu un taux de croissance annuel de l'ordre de 20 %. Ce taux est le plus important dans la région Ouest-Africaine. A l'origine peu peuplée, la ville de Nouakchott a connu une croissance démographique vertigineuse qui la fait passer de 5 800 habitants en 1962 à plus de 138 500 habitants en 1977, pour atteindre 650 000 habitants en 1995. Cette situation explosive a pour conséquence directe le dépassement important des capacités d'accueil de la ville. Les infrastructures et équipements urbains sont dans un état déplorable aussi bien en quantité qu'en qualité.

Le chômage atteint des proportions importantes notamment chez les personnes les moins qualifiées et les jeunes en général.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a opté pour la création de l'AMEXTIPE avec un financement de la Banque Mondiale.

II - 4 - DESCRIPTION DES ACTIONS :

Le rôle de l'AMEXTIPE consiste à faire exécuter des travaux et services d'utilité publique, selon des procédures garantissant une utilisation maximum de main-d'oeuvre, et encourageant l'émergence et le renforcement de petites et moyennes entreprises locales.

Elle est chargée notamment de :

- *- recevoir, évaluer et sélectionner les opérations soumises par les organismes et collectivités bénéficiaires des projets de développement ;
- *- enregistrer et qualifier les opérateurs locaux (entreprises, maîtres d'oeuvres et consultants) ;
- *- passer les marchés et commandes avec les entreprises et maîtres d'oeuvre de la place ;
- *- réceptionner les ouvrages et les services fournis.

Les objectifs généraux de l'agence consistent à :

- créer de nouvelles possibilités d'emploi dans les zones urbaines ;
- entreprendre des projets utiles sur le plan économique et social.

Pour atteindre ces objectifs, l'Agence a concentré ses efforts sur des travaux et des services accessibles à des PME locales, le pavage des chaussées et des trottoirs, la construction et la réhabilitation de salles de classes, de latrines, de dispensaires, la fixation des dunes,....etc.

II - 5 - SITUATION ACTUELLE :

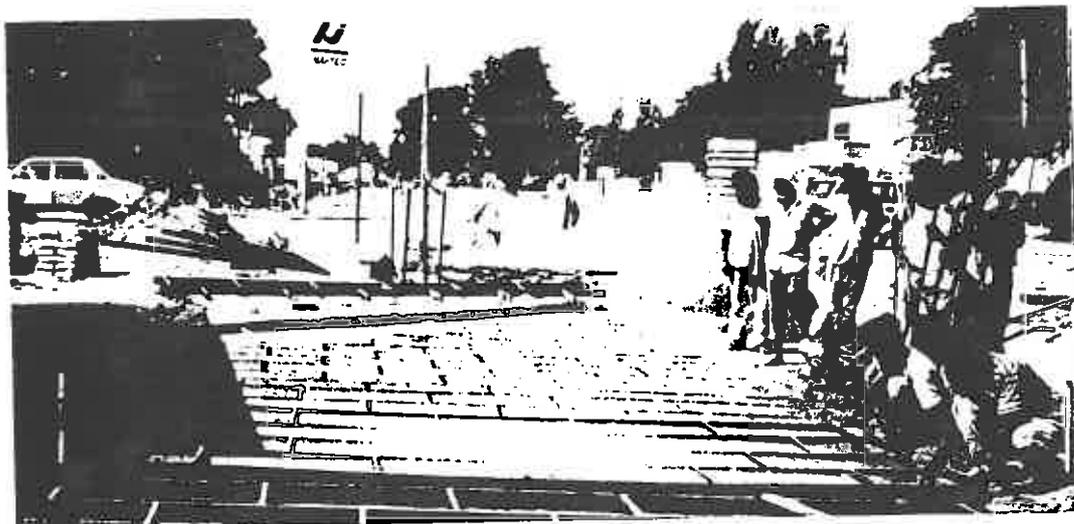
En trois ans l'Agence a permis la création de 400 000 journées de travail correspondant à 20 000 emplois temporaires et 1700 emplois permanents suivant les normes du Bureau International du Travail (BIT).

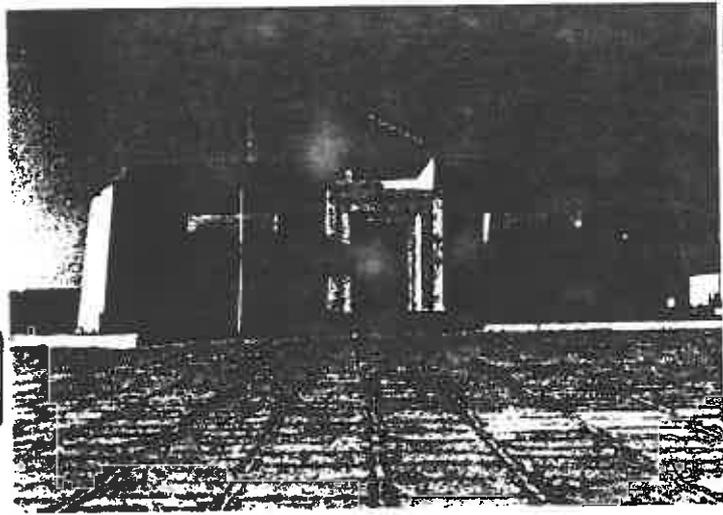
Le nombre de PME ayant vu le jour entre Juillet 1993 et Juillet 1995 est de 280 entreprises, les maîtres d'oeuvre sont passés de 10 à 73 et les entreprises de 49 à 266.

En terme de réalisations physiques, l'Agence a permis la construction et la réhabilitation de plus de 300 salles de classes, 78 latrines, 9 sièges de mairies, 4 dispensaires, plus de 20 murs de clôtures, 28 bâtiments administratifs (prefectures, tribunaux, commissariats,...), l'aménagement de 5 avenues, 3 stades, 4 parcs, la fixation des dunes sur la route Nouakchott-Rosso, plus de 80 sites, la collecte et l'enlèvement des ordures ménagères à Nouakchott.

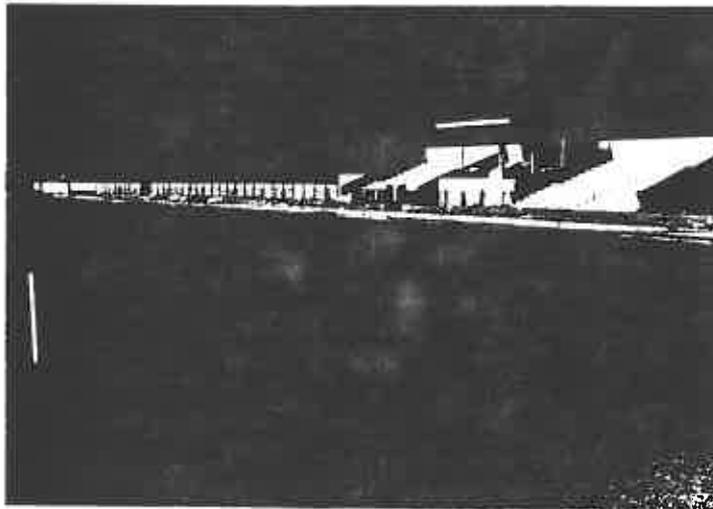
II - 6 - QUELQUES EXEMPLES D'ACTION :

PAVAGE D'UN TROTTOIR A NOUAKCHOTT

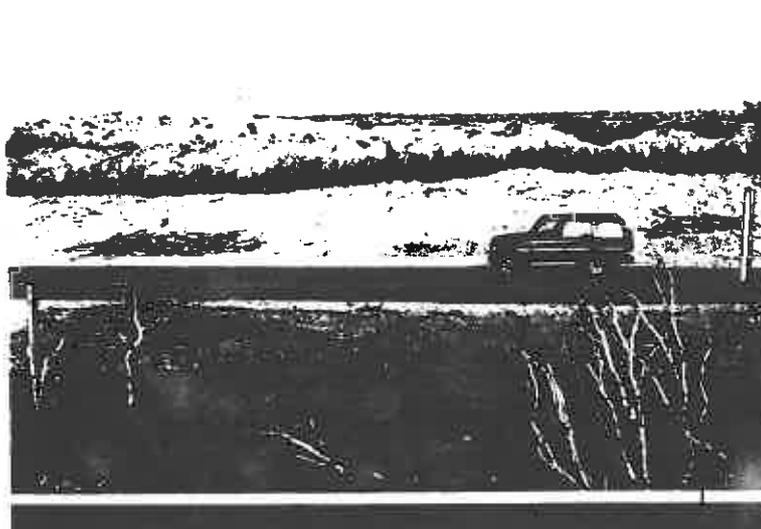




SIEGE D'UNE MAIRIE - NKC



REFECTION D'UN STADE - NKC



FIXATION DES DUNES : ROUTE NKC - TIGUENT

III - AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DES MENAGES PAR LA REDUCTION DE LA CONSOMMATION DE BOIS DE FEU

III - 1 - ORGANISATIONS ET GROUPEES CLES :

- Etat (MDRE)
- UNSO
- UNIFEM
- Banque Mondiale

III - 2 - DATES CLES :

- 1987 : Création du projet sur financement UNSO et UNIFEM
- 1993 : Financement de la Banque Mondiale
- 1995 : Prise en charge du projet par l'Etat

III - 3 - SITUATION AVANT LE PROJET :

La Mauritanie est sans doute l'un des pays du sahel qui souffre le plus de la crise de bois de feu : la majeure partie du pays (plus de trois-quarts) est située en zone désertique. Le couvert végétal ne couvre qu'une faible superficie (3.5 % du territoire).

Cette situation est aggravée par une insuffisance de la pluviométrie (pluviométrie annuelle moyenne comprise entre 200 et 300 mm), le surpâturage dans les régions boisées du Sud et de l'Est, la demande accrue de bois de feu et de charbon de bois du fait de l'urbanisation rapide.

Selon diverses sources (FAO, Banque Mondiale, etc...), les besoins de la population mauritanienne sous forme de bois de feu et charbon de bois sont de 0.6 m³ par habitant et par an. Ce qui justifierait une consommation globale annuelle de près de 2 fois (1.95) la production accessible.

Conscients de cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place en 1987 un programme national de réduction de la consommation de bois de feu par la diffusion des foyers améliorés performants. Ce programme est venu compléter, un ensemble de projets de lutte contre la désertification (lutte contre l'ensablement, pôles verts, ceintures vertes, etc...) initiés dans le cadre du Plan National de Lutte Contre le Désertification.

III - 4 - DESCRIPTION DES ACTIONS :

Le Projet Foyers Améliorés s'est fixé comme principaux objectifs :

- * - La réduction de la consommation des ménages en combustibles ligneux
- * - L'allègement des pressions humaines sur les formations naturelles forestières
- * - L'amélioration des conditions de vie des ménages
- * - La formation et l'encadrement d'artisans pour la fabrication des foyers améliorés
- * - La diffusion massive des foyers améliorés "Maslaha" à travers le secteur informel
- * - Le développement des solutions de substitution (gaz butane, kérosène, etc...)

Les objectifs de la stratégie mise en place sont donc destinés à fournir un cadre politique pour optimiser l'utilisation des ressources limitées et alléger les pressions sur les zones de prélèvement.

Le projet est conjointement exécuté par la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural (Ministère du Développement Rural et de l'Environnement) et la Direction de l'Energie (Ministère de l'Hydraulique et de l'Energie).

Deux principales structures ont été mises en place pour assurer l'exécution correcte du projet, il s'agit de la Cellule de Coordination des Actions Bois de Feu (CCABF) et la Base Technique des Foyers Améliorés (BTFA).

Les tâches de la CCABF sont la coordination des actions d'économie de combustibles ligneux et la gestion de la banque de données. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des ingénieurs, un sociologue, un économiste, des animatrices et du personnel technique et administratif. En fait, elle constitue la cellule opérationnelle du Comité National Foyers Améliorés (CONAFA).

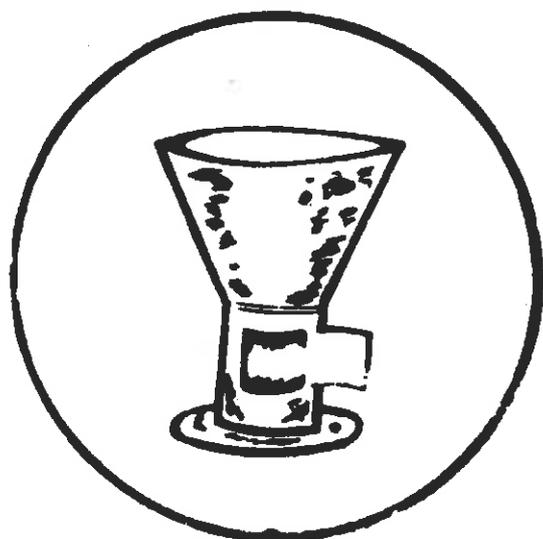
La BTFA a la charge des opérations techniques et de la formation des artisans (conception, test et contrôle technique des foyers améliorés, ainsi que la conception de nouveaux équipements permettant l'utilisation des sources d'énergie de substitution, le GPL, le kérozène, et l'énergie solaire).

III - 5 - SITUATION ACTUELLE :

Après 9 années d'existence, le projet Foyers Améliorés a permis la réalisation d'actions importantes sur le plan économique, social et environnemental, dont on peut citer :

- * - La mise en place des structures de base : Cellule de Coordination des Actions Bois de Feu et une base Technique des Foyers Améliorés.
- * - La formation de 352 artisans sur la technique de fabrication des foyers améliorés.
- * - La diffusion de près de 30 000 foyers améliorés à Nouakchott et à l'intérieur du pays.
- * - La mise au point d'un circuit autonome de commercialisation des foyers améliorés garantissant une pérennité de l'action du Projet.
- * - La constitution d'une banque de données fiables avec un système de réactualisation périodique.
- * - La réalisation d'un documentaire sur le phénomène de la désertification, d'émissions radiophoniques éducatives et d'une campagne publicitaire sur l'utilité des foyers améliorés.
- * - L'organisation de dizaines de séances de démonstration de cuisine comparative dans les quartiers.
- * - La publication d'une série d'articles et l'édition d'une brochure sur les objectifs, les réalisations et les perspectives d'action du Projet.
- * - L'extension des activités de Projet à quatorze autres villes du pays : ACHRAM, AOUN, ATAR, BOGHE, BOUTILIMITT, KAEDI, KIFFA, NEMA, ROSSO, SELIBANY, TIDJIKJA, TIMBEDRA, BABABE, GOURAYE.

III - 6 - EXEMPLE D'ACTION :



FOYERS AMELIORES

IV - RESEAU SOCIAL DE BORNES FONTAINES AU QUARTIER DAR-EL NAIM - NOUAKCHOTT

IV - 1 - ORGANISATIONS ET GROUPES CLES :

- Mairie de Nouakchott
- UNICEF
- Coopératives féminines

IV - 2 - DATES CLES :

- Nov. 1994 : Identification du Projet
- Janvier 1995 : mise en place du comité technique de suivi du projet
- Juillet 1995 : Inauguration des bornes fontaines

IV - 3 - SITUATION AVANT LE PROJET :

Le quartier de Dar El-Naim est situé à la périphérie Est de Nouakchott. Sa population est particulièrement modeste sur le plan économique et constitue 13.8 % de la population totale de la ville, soit 89 843 habitants. Il couvre une superficie globale de 1221 ha, soit 15.4 % de celle de la ville.

Les équipements collectifs sont insuffisants et ne répondent pas aux besoins des habitants :

Nombre d'écoles primaires	= 14
Nombre d'écoles secondaires	= 1
Nombre de dispensaires	= 2

- Population branchée au réseau eau : 11 861 habitants, soit 13 % de la population du quartier.
- Population branchée au réseau électrique : 15 991 habitants ; soit 17.8 % de la population du quartier.

C'est au vu de ces paramètres que la commune, en partenariat avec l'UNICEF, a opté pour une intervention d'envergure par la création d'activités économiques et sociales autour de l'eau.

Ce Projet est appelé " pôles de développement communautaires".

IV - 4 - DESCRIPTION DES ACTIONS :

Les pôles de développement communautaires comprennent plusieurs entités (bureaux, boutiques, espaces d'exposition, hamams, latrines, ...) qui s'articulent autour d'une borne fontaine.

La gestion de ces pôles se fait par deux coopératives féminines de 100 membres chacune, constituée en moyenne de 60 % de chefs de ménages. Les revenus sont gérés directement par les coopératives de concert avec le comité de gestion comprenant la mairie et l'UNICEF.

Le Projet vise les objectifs suivants :

- * - améliorer qualitativement et quantitativement l'approvisionnement en eau des ménages
- * - maintenir stable le prix de l'eau
- * - mettre en place une gestion communautaire de type coopérative féminine pour la gestion des bornes fontaines
- * - développer et promouvoir à partir de l'eau, des revenus générés par sa vente, des activités génératrices de revenus
- * - développer et promouvoir, autour des bornes fontaines, l'éducation relative à l'hygiène et à la santé.

La borne fontaine est composée de :

- Un réservoir semi-enterré de 45 m³
- Une éolienne pour pomper l'eau
- Un mini-château d'eau de 8 m³

La distribution de l'eau se fait par des charrettes tirées par des ânes.
Le coût d'une borne est de l'ordre de 2 500 000 Um, soit 18 382 \$US. Le coût/habitant est de 212 2 Um, soit 1 5,60 \$US.

IV - 5 - SITUATION ACTUELLE :

Après une année d'activité, le projet est toujours dans sa première phase, qui est la distribution d'eau. Toutefois des résultats satisfaisants ont été atteints :

1 - Forte diminution de la spéculation sur le prix de l'eau : le prix est passé de 237 UM en moyenne (1.75 \$US) le fût de 200 litres à 74 UM (0.55 \$ US). Ceci correspond à une baisse de prix du fût de 320 %.

2 - Le taux de satisfaction des besoins des ménages en eau à atteint 70 % quand on sait que la norme nationale est de 20 Litres/hab./jour. En effet la consommation moyenne a atteint 14 lit./hab./jour.

3 - Le nombre de ménages desservis en moyenne par coopérative est de 168 soit 1178 habitants.

4 - Le résultat le plus significatif reste cependant celui relatif à la qualité de l'eau distribuée.

L'eau ne doit pas contenir plus de 2 coliformes fécaux dans 100 ml.

Les résultats des analyses effectuées par le CNH (Centre National d'Hygiène) démontre que l'eau de la cuve semi-enterée de la borne est nettement plus potable que celle de la SONOLEC, car elle est fermée ce qui empêche tout contact avec des souches externes.

Dans un notre cadre, des cours d'alphabétisation, sont prévus au mois de juin 1996, au profit des population du quartier.



QUATRIEME PARTIE

PLAN NATIONAL D'ACTION

QUATRIEME PARTIE

PLAN NATIONAL D'ACTION

I - PERSPECTIVES NATIONALES A LONG TERME

I - 1 - MUTATION ECONOMIQUE, INTEGRATION SOCIALE ET TRANSFORMATION URBAINE

PRIORITES :

- 1 - Appuyer la mutation de l'économie et de l'organisation des villes.
- 2 - Accompagner les transformations et gérer les disparités de l'espace national.
- 3 - Améliorer l'intégration sociale de tous, notamment de la jeunesse.

I - 1.1 - CONSTAT

La Mauritanie a connue depuis son indépendance une croissance urbaine exceptionnelle forte, vraisemblablement la plus forte des pays de l'Afrique au Sud du Sahara. Son taux d'urbanisation atteignait 7% en 1962 puis 22% en 1977 puis 44% en 1988 et probablement plus de 50%.

Cette croissance urbaine est l'effet direct d'une sédentarisation de la population nomade qui a chuté de 73% en 1965 pour arriver à 12,2% en 1988. remettant, ainsi en cause toutes les optiques des schémas directeurs de 70 et 82 pour la ville de Nouakchott principale ville urbanisée du pays.

Cette déviation s'est traduit par :

- * - Une destruction presque totale du soubassement économique traditionnel dans le monde rural (conséquence de la forte sécheresse des années 70 et 80).
- * Explosion démographique démesurée dans les villes.
- * Prolifération du sous habitat (habitat spontané) dans les périphéries des villes.
- * Saturation excessive des équipements urbains et insuffisance des services publics faute de moyens et de rentabilité de ces services (eau, électricité, Assainissement, collecte des ordures ménagères...).
- * Déséquilibres et tensions sociales dues à cette transition à grande vitesse et dont les excès et les effets pervers sont destructeurs.
- * Déséquilibre sensible, entre cette explosion démographique dans les villes et l'impulsion économique pouvant créer suffisamment d'emploi particulièrement pour les jeunes.

I - 1.2 - STRATEGIE

- * Mise en place des outils de programmation et de gestion des entités urbaines ainsi que leurs interrelations.
- * Mise en place d'une fiscalité incitative pour encourager le développement économique et industriel sur l'ensemble du territoire et éventuellement drainer les capitaux étrangers en ce sens.
- * Mise en place d'un crédit régional orienté particulièrement vers les activités spécifiques de chaque région.
- * Rapprochement des services administratifs de base ainsi que les couvertures dans toutes les villes de l'intérieur.
- * Décentralisation des unités de formation (collèges, lycées et université...) à l'intérieur du pays ainsi que la création d'unités de formations pour les petits métiers (construction bâtiment, mécanique, électricité...).
- * Mise en place de programmes orientés (à long terme) vers la prévention sanitaires, l'éducation des masses et de l'encadrement des jeunes.
- * Doter les communes de subvention afin de leur permettre de jouer un rôle dans toutes les mutations.
- * Renforcer le programme déjà engagé par l'état pour la mise en place d'une plate forme de communication nationale (DOMSAT- Réseau routier national...).

I - 1.3 - PLAN D'ACTION

A) - Planification Nationale :

Il est tout à fait primordial que le schéma national d'aménagement du territoire dont les études préliminaires ont démarré en 1990 puisse être finalisé et mis en application.

Ce dernier devrait en effet préciser les principales orientations en matière d'aménagement du territoire national et notamment définir l'organisation de l'armature urbaine du pays, les axes du transport principaux, les secteurs économiques à développer en priorité, etc... afin de conduire à un développement équilibré du pays. Ce document devra être le guide garantissant la cohérence de toutes les actions menées en aval.

En complément de ce schéma, il sera tout aussi important de procéder à l'élaboration de plans d'aménagement régionaux, précisant les options fondamentales par région en cohérence avec le schéma national.

- Une réforme du code fiscal ou loi de finance doit accompagner toute l'impulsion économique des régions;
- Une réforme du système éducatif est nécessaire pour bien introduire les stratégies déjà évoquées en ce sens.

B) - La planification du Développement des Villes :

* Pour ce qui concerne les documents de planification relatifs au développement des communes, il paraît évident voire indispensable de poursuivre leur élaboration pour les capitales régionales et les villes principales (de plus de 10 000 habitants).

Les communes concernées seraient les suivantes : Atar, Zoueratt, Akjoujt, Tidjikja, Aleg, Sélibaby, Néma, Boutilimit, Boghé et Timbedra.

Cependant afin d'améliorer l'efficacité et l'application ils devront être établis dans les délais beaucoup plus réduits (1 an au maximum), rester relativement simples dans leurs dispositions et identifier les actions prioritaires à mener notamment en matière d'équipements publics et d'infrastructures.

A noter que dans le cadre de la 8ème commission mixte Franco-Mauritanienne, il a été demandé à la coopération Française la prise en charge de l'élaboration de trois documents de planification urbaine relatif aux villes de Zoueratt, Atar et Sélibaby.

* Sur le plan réglementaire, la direction de l'habitat et de l'urbanisme est en train d'élaborer un projet de procédure relatif à ces documents qui en sera le cadre et la base juridique.

Ce texte définira notamment les modalités d'élaboration, d'instruction et d'application de ces documents.

Tout au long de son déroulement, le processus associera tous les services centraux et déconcentrés de l'état y compris les communes afin que ces documents soient le résultat d'une concertation aussi large que possible, voir d'un consensus.

Cela devrait inciter l'ensemble des acteurs à s'investir davantage dans l'application et le contrôle du respect des dispositions de ces documents.

II - PERSPECTIVES NATIONALES A MOYEN TERME

II - 1 - PRODUCTION ET GESTION FONCIERE

PRIORITES :

- 1 - Réduire l'occupation incontrôlée des terrains
- 2 - Restriction des zones d'occupation spontanée
- 3 - Aménager des terrains à des coûts adaptés

II - 1.1 - CONSTAT

La disponibilité de terrain, la tradition nomade et la forte sécheresse ont entraîné un exode rural

considérable vers les zones urbaines.

Plusieurs milliers de personnes se sont installées dans les périphéries de manière permanente, formant ainsi de bas quartiers de faible densité autour de la ville.

Certaines implantations nouvelles se trouvent entre 15 et 25 km du centre de la ville.

Dès lors, la mise en place d'infrastructures sociales, techniques de base (eau, électricité, réseau d'assainissement, ramassage d'ordures, réseaux de communication) devient déficiente.

C'est ainsi que 70 % des équipements urbains sont concentrés dans la partie centrale de Nouakchott alors que plus de 70 % de la population répartie dans la périphérie de la ville.

En fin, l'urbanisation de faible densité est incompatible avec les objectifs d'un aménagement écologique durable, et entraîne par exemple une forte déperdition d'eau due à l'extension des réseaux de canalisation sans oublier un renchérisssement du coût des équipements et leur faible rentabilité.

II - 1.2 - STRATEGIE

- Institution d'un périmètre urbain au delà du quel aucune cession de parcelle, ni lotissement ne pourrait intervenir, et l'institution d'une densification verticale régressive à partir du centre ville vers la périphérie.

- Création d'une agence urbaine et foncière ayant compétence sur l'aire urbaine de la ville.

Cet organe aura les compétences suivantes :

* contribution à la définition de la délimitation géographique des lotissements, c'est à dire de la zone d'urbanisation de la ville

* contrôler les implantation dans un rayon de 20 à 25 km du centre de la ville

* programmer les cessions de parcelles à l'intérieur du périmètre constructible en fonction des orientations du schéma directeur et en coordination avec les ministères concernés

* proposer les prix des parcelles en coordination avec le ministère des finances.

- Moduler fortement le prix de cession des parcelles en fonction de leur localisation, dans le double but, d'une part de limiter les profits spéculatifs réalisés par les particuliers, et d'autre part de dégager des ressources en vue d'une redistribution au profit d'opérations à caractère social.

II - 1.3 - PLAN D'ACTION

- Adoption d'un décret fixant le périmètre urbain qui sera constitué d'une bande d'une largeur de 20 à 25 km du centre de la ville.

- Création d'une agence urbain et foncière qui pourrait être constituée sous forme d'établissement public administratif ayant suffisamment d'autonomie, de pouvoir, mais aussi de moyens.

- L'agence sera chargée d'effectuer les modulations de prix de parcelles et d'entamer les redistributions à caractère social.

- Mise en oeuvre de tous les moyens de la part des administrations impliquées dans le processus, afin de cerner au plus près les besoins réels à satisfaire ainsi que la consommation effective des terrains mis sur le marché.

Ajouté à ce point et complémentaire de ce dernier, il paraît indispensable d'appliquer avec beaucoup plus de rigueur la loi foncière autant au moment de l'attribution des lots que dans le contrôle de la mise en valeur de ces derniers.

C'est pour beaucoup, de l'application de ces dispositions, que dépendra la possibilité de freiner la spéculation actuelle.

- Comme cela a déjà été diagnostiqué dans une étude effectuée par le Bureau d'Etudes "BOSSARD CONSULTANT", il serait souhaitable d'arrêter de mettre sur le marché des terrains non aménagés et non

équipés au moins pour les secteurs Haut et Moyen Standing.

L'équipement préalable de ces zones permettrait à l'Etat, au moment de la vente des terrains, de récupérer les sommes investies, donc de dégager des ressources soit pour la répliquabilité des opérations soit pour pouvoir investir davantage dans l'aménagement des secteurs défavorisés.

- Dans le même esprit, des études plus récentes (Cadre d'action pour le développement communal par X.HOANG) préconisent de libérer le prix des terrains au moins pour l'habitat grand et moyen standing, prix actuellement fixé par les pouvoirs publics ne correspondant pas du tout au prix du marché puisque les transactions entre particuliers se font à des prix 10 à 20 fois plus élevés.

Cela permettrait notamment à l'Etat de récupérer les plus-values foncières, au lieu et place de quelques spéculateurs avertis et freinerait très certainement la spéculation actuelle.

Ces sommes pourraient alors être investies dans l'aménagement et l'équipement des terrains préalablement à leur vente .

- D'autre part, pour toutes ces opérations de lotissement, il paraît indispensable que soit organisée une coordination sérieuse, afin que l'ensemble du processus puisse être totalement maîtrisé.

Cette tâche pourrait être confiée à une seule administration, à charge pour elle d'assurer la cohérence du système avec les autres, soit à une Société d'Economie Mixte existante ou à créer qui assumerait l'aménagement, l'équipement et la commercialisation des terrains qui lui seraient concédés par l'état.

- Enfin sur ce même principe l'Etat pourrait favoriser l'intervention des Communes ainsi que du secteur privé dans ce domaine ce qui serait un complément précieux dans le cadre de la production de terrains à bâtir.

- Pour conclure, on peut citer l'effort de la Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme, notamment à travers la réalisation d'un Guide pour l'élaboration des lotissements sur une base modulaire, dont l'objectif est d'une part de pouvoir répondre rapidement à des situations d'urgence et d'autre part de mettre à disposition des Subdivisions de l'Equipement, voire des communes par la suite dans le cadre de la décentralisation, un outil facilement utilisable et opérationnel dans ce domaine.

Bien entendu, dans un premier temps, la finalité de ce document est de renforcer les capacités de ces services déconcentrés de l'Etat dans le domaine de l'urbanisme afin d'en faire des instruments compétents sur lesquels pourront largement s'appuyer les autorités locales, administratives ou communales.

- En complément on peut souligner la volonté de l'Etat à se doter d'une politique d'amélioration de l'habitat des plus démunis.

A ce titre les termes de référence correspondant à une étude dans ce sens ont été élaborés en 1991.

Par la suite, le FENU et LE PNUD , intéressés par ce secteur ont accepté de prendre en charge ladite étude.

Le projet en cours de formalisation n'a pas eu de suite opérationnelle à ce jour.

Ce projet consiste essentiellement :

- dans l'analyse et l'élaboration de recommandations à entreprendre dans le cadre de l'amélioration de l'Habitat urbain des plus défavorisés sous tous ses aspects, ce qui permettra à l'Etat de se fixer une politique et une stratégie d'intervention en la matière

- d'autre part dans l'engagement d'une opération-modèle sur le quartier DAR NAIM (A l'Est de l'Aéroport) de Nouakchott qui permettra de démontrer sur le terrain la validité des méthodes d'aménagement et des modalités de montage de l'opération retenues ainsi que l'efficacité de la coordination et du suivi de la mise en oeuvre qui seront à charge de la Direction des Bâtiments, de l'Habitat et de l'Urbanisme dont le renforcement sera réalisé à cet effet.

En dehors de l'amélioration de l'Habitat qu'apportera cette opération, elle aura le mérite de tester les propositions élaborées dans le cadre de la définition d'une politique globale de l'Habitat, ce qui permettra d'apporter au moins pour partie des éléments de réponse aux problèmes précédemment évoqués relatifs aux opérations d'aménagement et de production de terrains à bâtir.

II - 2 - PRODUCTION DE LOGEMENTS ADAPTES

PRIORITES :

- 1 - Reformuler la réglementation des actes de construction
- 2 - Adapter les systèmes de financement
- 2 - Encourager les investissements dans les logements locatifs

II - 2.1 - *CONSTAT*

Selon un recensement de 1988, 40 % des ménages sédentaires vivent dans un habitat précaire (baraque, case ou tente). Les conditions précaires d'habitat trouvent leur origine dans la faiblesse des revenus des ménages.

A Nouakchott, par exemple, 43 % de la population avait un revenu mensuel de 10 000 UM en 1990, alors que le loyer moyen est de 12 000 UM.

Pour l'accès à la priorité et en fonction des conditions actuelles de financement, les ménages pouvant être considérés comme solvables ne représentent que 20 % de la population.

Par ailleurs, en 1991, 63 % du stock était constitué de logements évolutifs et 33 % de logements spontanés.

Selon l'évolution probable de la population et dans l'optique de résorber l'habitat spontané, le taux de croissance du stock de logements devront être de près de 6 % par an d'ici l'an 2000, ce qui implique la construction d'environ 130 000 logements au cours de cette période.

En fin la qualité de construction de logements est affectée largement par l'auto-construction qui n'obéit pas souvent aux règles de l'art.

II - 2.2 - *STRATEGIE*

- Développer et diversifier le dispositif de financement du logement fondé notamment sur la mobilisation de l'épargne.

- Faire émerger des mécanismes de transfert au profit des plus démunis.

- Introduire dans le secteur de la promotion et de la construction une plus grande concurrence susceptible à la fois de faire baisser des coûts de construction et diversifier l'offre de logement (les coûts de construction en Mauritanie sont aujourd'hui les plus élevés de la sous-région à cause d'un système de sous-traitance en cascade de l'entreprise générale au tâcheron, d'une concurrence insuffisante dans la fourniture des différents matériaux et produits, une maîtrise d'ouvrage peu présente).

II - 2.3 - *PLAN D'ACTION*

- La Banque de l'Habitat de Mauritanie a été créée en 1996 toutefois, elle doit s'assurer de la disponibilité de ressources longues et stables, car le récompte de la BCM n'est pas à lui seul suffisant.

Deux optiques sont envisageables pour cela :

- * recourir au concours extérieur à long terme du type SFI (Société Financière Internationale) ou BAD
- * mise au point d'une formule adaptée d'épargne logement

La Banque devra à ce titre mettre au point avec des promoteurs immobiliers une formule d'épargne logement qui garantisse l'accès prioritaire à l'acquisition d'un logement ou d'une parcelle aménagée.

- Faire émerger des mécanismes de transfert au profit des plus démunis en mettant en place des lignes de crédit social en soumettant notamment aux sources internationales d'aide des projets adaptés aux critères de financement internationaux.

Un promoteur (comme la SOCOGIM) doit concevoir un type de parcelle très bon marché (surface moins

important que les surfaces habituelles, clôtures minimales assorties de conditions de redistribution garantissant leur affectation sociale).

Soumis aux bailleurs de fonds ces programmes pourront bénéficier d'un préfinancement privilégié transitant par la Banque de l'habitat

- Un empreint logement pourrait être mis en place par l'Etat sur une durée moyenne de dix à quinze ans. Lequel sera retrocédé à la BHM (Banque de l'Habitat de Mauritanie) sous forme de lignes de crédits à taux bonifié pour financer des programmes aux plus démunis élaborés par la Banque avec les promoteurs.

- Favoriser le développement de maîtres d'ouvrage privés qui, étant en situation de concurrence, devraient permettre de rationaliser le processus de production, réduire la durée des chantiers et stimuler la concurrence entre les entreprises de bâtiment.

- Favoriser par ailleurs l'intervention de plusieurs acteurs dans l'importation de matériaux renforcer les moyens de contrôle urbain et rendre obligatoire le permis de construire. Enfin mettre en place une législation propre aux sociétés immobilières.

II - 3 - AMELIORATION ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

PRIORITES :

- 1 - Réaliser les installations d'assainissement industrielles
- 2 - Ramasser et traiter les ordures ménagères
- 3 - Drainer les zones construites

II - 3.1 - CONSTAT

la situation de la ville en matière de protection de l'environnement (assainissement, ramassage d'ordure) se caractérise par une anarchie consécutive à l'extension démunie de la ville et à la faible densité de sorte que les lotissements sont systématiquement réalisés sans les infrastructures de base. Le réseau d'assainissement existant couvre à peine 4% de la population.

Le ramassage des ordures qui en vertu des dispositions de l'ordonnance 87 289 du 20/101/1987 a été confié à la commune, n'a connu jusqu'à présent aucun début de solution viable, en dépit de tentatives timides effectuées par la commune en collaboration avec l'AMEXTIPE (ramassage par des ânes des ordures et leur regroupement dans des endroits pour être acheminés vers des décharges) ou la privatisation de la collecte moyennant paiement par les ménages d'une redevance à une entreprise privée.

II - 3.2 - STRATEGIE

- Assurer le branchement à l'assainissement public de tous les ménages et le traitement des eaux usés en vue de leur rentabilisation dans des zones à forte poussée dunaire.

- développer en amont la privatisation de la collecte des ordures auprès des ménages, en aval les décharges publiques gérées par la municipalité et une unité de traitement et de recyclage des ordures.

II - 3.3 - PLAN D'ACTION

- L'état devra mobiliser des ressources importantes soit sur son budget propre, soit en faisant appel aux structures de financement internationales pour rattraper le retard en matière d'assainissement.

Parmi les ressources propres, une taxe sur les lotissements à distribuer doit être intégrée couvrant en partie ou en totalité suivant les cas (en tenant compte du niveau de vie standing des quartiers, aide aux plus démunis) le branchement au réseau des ménages.

Pour les quartiers existants et non assainis, une taxe sera mise en place en fonction de l'importance du quartier, de sa situation géographique pour le branchement du réseau.

- Pour les ordures, la municipalité devra, en mettant en concurrence des entreprises spécialisées dans le ramassage des ordures, faire des contrats de concession pour chaque quartier (avec un cahier de charge précis garantissant les intérêts de la municipalité mais aussi des ménages et surtout fixant les redevances à payer par chaque ménage et bénéficier d'une subvention publique en vue de la réalisation d'une unité de traitement des ordures.

Malgré ces acquis des efforts considérables restent à faire dans les domaines suivants :

- les statistiques préoccupantes relatives à la santé de la mère et de l'enfant : taux de mortalité maternelle de 554 pour 100.000 naissances vivantes, taux de mortalité juvénile (de 0 à 5 ans) 137 pour 1.000 enfant nés vivants

- la précarité du revenu des femmes, étant donné que la majorité d'entre elles n'ont comme quasi unique voie d'accès à l'emploi que le secteur informel

- la faible participation des femmes dans le développement de base.

II - 6.2 - STRATEGIE

- Amélioration des conditions de vie et d'auto-emploi des femmes dans une perspective de développement.

- Amélioration de la scolarisation des enfants et de l'alphabétisation des femmes.

- Amélioration de la mortalité maternelle et juvéniles.

II - 6.3 - PLAN D'ACTION

- Amélioration de la productivité et de la qualité de la production des femmes (en mettant en place des systèmes intégrés de création ou de consolidation de micro-entreprises d'unités autonomes de production et de coopératives féminines).

- Développement du réseau d'approvisionnement et de commercialisation de la production des femmes (pour l'appui à la création de structures autogérées d'approvisionnement et de commercialisation intra et inter-régionale)

- Mobilisation du capital (crédit-épargne) pour la création et le développement de l'auto-emploi des femmes (par la conception et tests de systèmes financiers alternatifs adaptés aux besoins des femmes).

- Mise en oeuvre d'une stratégie de scolarisation centrée sur la sensibilisation à la scolarisation des filles, la formation des formateurs ruraux, développement des infrastructures scolaires en milieu rural.

- Sensibilisation des femmes par des actions d'information sur les problèmes de la prévention (vaccin hygiène, nutrition) dans le processus de lutte contre la mortalité infantile.

- Favoriser l'accès aux centres de soins de base ; prise en charge médicale de la femme enceinte ...etc.

CINQUIEME PARTIE

PROGRAMME NATIONAL PRIORITAIRE

III - LA POLITIQUE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

Rappelons dans ce cadre la ferme volonté des pouvoirs publics à se doter d'une politique réaliste en matière d'habitat, et notamment d'une stratégie d'intervention dans le secteur sensible de l'habitat social.

Cela nécessite, bien entendu, d'analyser en profondeur la situation et le fonctionnement actuel de ce secteur dans son ensemble, puis de déterminer, en fonction des capacités des populations en cause, les objectifs qu'il sera possible d'atteindre, les stratégies à adopter, ainsi que les actions essentielles à mener à cet effet.

Comme cela a été mentionné auparavant, des termes de référence correspondant à une étude dans ce sens ont été élaborés en 1991 par le Ministère de l'Équipement en association aux principaux services concernés.

Par la suite, le F.E.N.U et le P.N.U.D, intéressés par ce dossier, ont accepté de prendre en charge cette étude.

A ce titre :

- En octobre 1991, une mission du F.E.N.U a séjourné en Mauritanie afin d'identifier de façon plus précise les composantes de cette étude.

- En Décembre 1991, ce projet légèrement modifié a été repris dans le cadre plus général du programme de coopération entre le F.E.N.U et la République Islamique de Mauritanie.

- En Décembre 1992, après concertation avec le F.E.N.U, la démarche consistant à prévoir l'exécution de ce projet en deux phases a été arrêtée :

- Première phase : Préparation immédiate et engagement du projet dénommé MAU/92/009 comportant la définition d'une politique d'amélioration de l'habitat, un appui institutionnel aux services chargés de l'habitat ainsi que l'étude de faisabilité d'amélioration de l'habitat du quartier de Dar-Naim à Nouakchott .

- Deuxième phase : Engagement possible du projet d'amélioration de l'habitat sur le quartier précité au vu des résultats de l'étude de faisabilité.

A noter que la mise en oeuvre de cette deuxième phase devra permettre de tester les propositions élaborées dans le cadre de la définition d'une politique globale de l'Habitat, ce qui permettra d'apporter au moins pour partie des éléments de réponse aux problèmes précédemment évoqués relatifs aux opérations d'aménagement et de production de terrains à bâtir.

- En Février 1993, mission du CNUeH en Mauritanie, formalisation du projet. et remise de ce dernier au P.N.U.D pour approbation.

- En Avril 1993, le Ministère de l'Équipement et des Transports a été informé que ce dossier n'avait pas été retenu par le F.E.N.U dans son programme cadre de coopération avec la Mauritanie.

Depuis cette date, malgré les étapes franchies, aucune suite n'a été donnée à ce dossier.

Compte tenu du caractère prioritaire de cette étude pour la formulation d'une Politique globale de l'Habitat, sa finalisation demeure de première nécessité.

IV - LE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION DANS LES DOMAINES DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

Bien que chaque Administration ait son propre système d'information, il n'en demeure pas moins vrai qu'il existe un véritable problème de recueil, de traitement, d'analyse et d'exploitation d'informations fiables dans tous les secteurs ayant trait de loin ou de près aux deux domaines de l'urbanisme et de l'Habitat.

Or le suivi de l'évolution du phénomène urbain dans son ensemble et du parc de logements en particulier nécessite la disponibilité d'une masse importante d'informations démographiques, économiques et sociales.

Pour une meilleure réponse à ce besoin, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une base de données soutenue par un système de collecte adéquat, étape importante pour la création d'un Observatoire National de l'Habitat, outil indispensable à la formulation et au suivi de la Politique en la matière.

V - LE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET DES ACTIONS DE LA SOCOGIM

L'objectif essentiel poursuivi ici est de tenter de redonner à cette société des capacités d'intervention à la hauteur des enjeux :

- dans le domaine de l'habitat social qui, par définition, est sa raison d'être.
- dans la diffusion des techniques de fabrication et de mise en oeuvre des matériaux locaux où elle pourrait, compte tenu de son expérience en la matière, jouer un rôle moteur.

Le renforcement des capacités d'intervention de cet organisme de l'Etat doit commencer par une recapitalisation à travers la recherche de financements en adéquation avec la politique souhaitée par les pouvoirs publics.

En effet, dans le cadre de l'habitat social, les interventions de cette société n'ont malheureusement jamais été à la hauteur des besoins à satisfaire, l'Etat n'ayant pu assurer le financement de ses activités du fait de l'ajustement structurel auquel il est soumis depuis 1985.

Citons à ce titre le Projet intitulé "MAU / 89 / 002, dont l'objectif prioritaire est de loger à proximité du Port de l'Amitié le personnel travaillant au sein de cette infrastructure.

Ce projet consiste dans la réalisation de 1000 parcelles assainies essentiellement à caractère social .

A noter que ce projet a, par le biais du P.N.U.D à Nouakchott, fait l'objet d'une requête de financement auprès du CNUEH en 1990.

Ce dossier n'a toujours pas eu de suite à ce jour, malgré l'intérêt tout particulier que les Pouvoirs Publics y attachent.

PROGRAMME DES INDICATEURS

POUR UN SUIVI DES PERFORMANCES
DES ETABLISSEMENTS HUMAINS

INDICATEURS CLES
Fiches de calcul finales

Pays : Mauritanie
Ville : Nouakchott
Octobre 1995

SOMMAIRE

A - INFORMATIONS DE BASE

B - INDICATEURS URBAINS

- Module 1 : Développement socio-économique
- Module 2 : Infrastructures
- Module 3 : Transports
- Module 4 : Gestion de l'environnement
- Module 5 : Autorités locales

C - INDICATEURS DU LOGEMENT

- Module 6 : Logements abordables et adéquats
- Module 7 : Fourniture en logements

A. INFORMATION DE BASE

0. MODULE D'INFORMATION DE BASE

A. USAGE DU SOL

Indicateur D1 : Usage du sol

B. POPULATION

Indicateur D2 : Population

Indicateur D3 : Taux de croissance de la population

C. MENAGES

Indicateur D4 : Ménages dirigés par des femmes

Indicateur D5 : Taille moyenne des ménages

Indicateur D6 : Taux de formation des ménages

Indicateur D7 : Distribution des revenus

D/PRODUCTIVITE

Indicateur D8 : Produit urbain par habitant

E/LOGEMENT

Indicateur D9 : Statut d'occupation des logements

A/ - USAGE DU SOL

Indicateur D1 : Usage du sol

	a Surface totale	b Résidentiel (formel)	c Résidentiel (informel)	d Activités	e Surface agricole	f Transports	g Autres
AM							
AU	7178,9 Ha	3196 Ha	1179 Ha	374,5 Ha	391,3 Ha	84,7 Ha	1953,4 Ha

Sources utilisées

- 1 - Etat de l'occupation du sol en 1991;
- 2 - Inventaire continu de l'occupation du sol pour la planification des infrastructures et des services urbains: Amextipe, juin 1995

Notes : * Dans la rubrique "f", ne sont prises en compte que les voies asphaltées.
* La rubrique "g" (autres) comprend : les administrations, les institutions les équipements et les espaces non construits.

B/ - POPULATION

Derniers recensements de la population :

Dernier :	1988	Avant - dernier	1977
-----------	------	--------------------	------

Indicateur D2. Population totale par sexe

	a. Hommes	b. Femmes
D.2.1 Ville proprement dite	303 952	271 715
D.2.2 Aire métropolitaine		
D.2.3 Agglomération urbaine		
D.2.4 Pays	1 066 144	1 087 683

Indicateur D3 : Taux de croissance de la population

Taux de croissance de la population

a) Ville :	8%	b) Pays :	2.93 %
------------	----	-----------	--------

Sources utilisées

1 - ONS (Office National de Statistiques): résultats des recensements de 1977 et 1988.

Notes : La forte croissance de Nouakchott a montré un net fléchissement entre 1977 et 1988, par rapport à la période qui précédait. On peut ainsi considérer que le taux de 10% a continué de baisser modérément pour se situer aux alentours de 8% en 1993.

La population en 1993 a été calculée à partir de celle de 1988 et en appliquant les taux de croissance enregistrés par la formule : $P_n = P_0 (1+T)^{\beta}$ où P_n et P_0 sont les populations aux dates n et 0 , T le taux de croissance annuel et β la différence d'années ($n - 0$). (β est en exposant)

C/ - MENAGES

Indicateur D4 : Ménages dirigés par des femmes

Nombre total de ménages dirigés par des femmes

a) Ville :	39 903	b) Pays :	144 050
------------	--------	-----------	---------

Indicateur D5 : Taille moyenne des ménages

Nombre total de ménages divisé par la population totale

a) Ville :	5,41	b) Pays :	5,45
------------	------	-----------	------

Variables intermédiaires :

Nombre total de ménages

a) Ville :	106408	b) Pays :	395 198
------------	--------	-----------	---------

Sources utilisées

- 1 - DSA (Dimension Sociale de l'Ajustement); enquête sur les priorités, Nouakchott, 1992.
- 2 - ONS. recensement national de la population, Nouakchott, 1988.

Notes :

Pour D4, nous considérons que la proportion des ménages dirigés par des femmes reste constante entre 1988 et 1993 soit respectivement 36,45% pour le pays et 37,5% pour Nouakchott.
Pour D5, ce sont là les chiffres officiels, mais ils nous paraissent en dessous de la réalité. Nous les conservons puisqu'ils sont intervenus dans plusieurs autres études.

Ménages en habitat informel :

- 1991- population en habitat informel = 134 400 habitants
- taille moyenne d'un ménage = 4 personnes
 - nombre de ménages = 33 600

Indicateur D6 : Taux de formation des ménages

Taux de croissance du nombre de ménages :

a) Ville :	4.7 %	b) Pays :	1.5 %
------------	-------	-----------	-------

Sources utilisées

Extrapolation à partir des chiffres des recensements de 1977 et 1988. puis on applique la formule de la croissance entre deux dates soit: $P_n = P_0(1+T)^n$

Indicateur D7 : Distribution des revenus des ménages

a) pour la ville considérée :

Quintile	Intervalle	Revenu moyen (SE.U.)
1		307
2		1006
3		1403
4		1943
5		2744

a) au niveau national :

Quintile	Intervalle	Revenu moyen (SE.U.)
1		245,6
2		804,8
3		1122,4
4		1554,4
5		2195,2

Sources utilisées

- 1 - ONS, EPCV (Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages), Nouakchott, 1989.
- 2 - Estimation DSA, avec le secrétaire permanent Cheikh ouïd Houcibib .

Notes :

Compte tenu des écarts importants relevés entre les revenus déclarés des ménages, nous avons retenus les dépenses moyennes par quintile qui présentaient une plus grande homogénéité.

La classification opérée au niveau national a été obtenue à partir des chiffres établis pour Nouakchott en 1989 et en considérant que les dépenses y sont 20 % supérieures (cf. le secrétaire permanent de DSA).

Les résultats fournis sont de 1989, convertis en dollars avec 1993 comme année de référence .

Pour obtenir les données en Ouguiya, multiplier la colonne revenu par 124 .

D/ - PRODUCTIVITE

Indicateur D8 : Produit par habitant	450,9 \$EU
Produit urbain divisé par la population totale	

METHODE B :

PNB	(i)	785 221 000 \$ EU
Revenu national des ménages	(ii)	896 718 000 \$ EU
Nombre de ménages (ville considérée)	(iii)	106 408
Revenu moyen de ménages (ville considérée)	(iv)	2 786 \$ EU
Produit urbain	$= (i) \times (iii) \times (iv) / (ii)$	259 592 064 \$ EU

Sources utilisées

1 - EPCV 1989 et 1992

2 - ONS : Agrégats de la comptabilité nationale. 1993.

3 - ONS : Recensement national de la population 1988.

Notes : Nous avons retenu la méthode B compte tenu de la difficulté de saisir de manière précise l'emploi dans chaque secteur d'activités.

Indicateur 1 : Ménages en dessous du seuil de pauvreté

25%

Indicateur 1.1 : Ménages dirigés par des femmes situés en dessous du seuil de pauvreté

ND

Défini comme le pourcentage des ménages situés en dessous du seuil de pauvreté

Seuil de pauvreté mensuel en dollars E.U. :

Pour une personne	325,4 \$	Pour deux personnes	650,8 \$	Pour un ménage de taille moyenne	1138,9 \$
-------------------	----------	---------------------	----------	----------------------------------	-----------

Sources utilisées :

1 - DSA, profil de pauvreté en Mauritanie, Nouakchott, février 1992.

Notes : Nous avons considéré pour le calcul du seuil de pauvreté, un ménage moyen de cinq personnes (2 adultes et 3 enfants).

Les études entreprises sur la pauvreté en Mauritanie ont utilisé les seuils généraux de pauvreté définis par la Banque Mondiale en 1990. Nous avons considéré le seuil le plus bas, soit 275 \$ (en prix 1985) qui correspond à une pauvreté absolue. Il faut souligner qu'à Nouakchott, la pauvreté se concentre de façon disproportionnée dans les zones non-loties, avec une profondeur encore plus marquée.

Indicateur 2 : Emploi informel

41%

Défini comme le pourcentage de la population active dont l'activité fait partie du secteur informel

Sources utilisées :

1 - Jacques Charmes : Contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national en Mauritanie. 1977 - 1992; Nouakchott, novembre 1992.

Indicateur 5 : Salles de classes

Nombre d'enfants scolarisés par classe d'école :

a. dans l'enseignement primaire	71
b. dans l'enseignement secondaire	61

Indicateur 6 : taux de criminalité

Nombre de crimes signalés par an pour 1000 habitants :

a. Meurtres :	0,07	b. Vols :	0,6
---------------	------	-----------	-----

Sources utilisées :

- 1 - Rapport du comité national pour Habitat II. Nouakchott, mars 1995.
- 2 - Direction de la Police Judiciaire. Nouakchott, février 1994.

Notes :

Indicateur 5 : Ces chiffres témoignent de la surcharge des classes, plus marquée dans le primaire que dans le secondaire. Ils démontrent la faiblesse de l'infrastructure scolaire à Nouakchott qui est pourtant le centre urbain de loin le mieux équipé du pays.

ANNEXES

INDICATEURS DE BASE

INDICATEUR DA1: TAUX DE NATALITE (N) ET DE MORTALITE (M)			
ville	N	48,40%	pays
	M	14,50%	
	N	49,60%	
	M	15,70%	

Source : Séverin Nkuruziza : monographie régionale de Nouakchott, rapport de fin d'études, ONS, 1994, 99 pages; page 52

Ces chiffres reflètent le caractère transitoire des régimes démographiques: des taux de natalité toujours très élevés à côté de taux de mortalité qui ont significativement baissé.

INDICATEUR DA4 : DEPENSES DES MENAGES		
	NKC	Pays
Alimentation	52%	51%
Logement	25,30%	15
Habillement	14,6	10
Autres	8,1	24

Source : ONS; annuaire statistique de la Mauritanie, 1992, page 65.

Un peu plus de la moitié des dépenses des ménages est englouti par le "poste alimentation". Notons également à Nouakchott, l'effort consenti au logement : plus du quart du budget des ménages lui est réservé.

INDICATEUR DA5 : TYPE DE LOGEMENTS	
	Nouakchott
Haut Standing	2275
Moyen Standing	2725
Evolutif	64650
TOTAL	69600

Source: Rapport du comité national pour Habitat II, NKC, Mars 1995; page 24

* Nous avons exclu de ce chiffre l'habitat spontané.

INDICATEURS URBAINS

MODULE 1 : DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

INDICATEUR A1: ANALPHABETISME DES PAUVRES.

NKC	51%	PAYS	54%
-----	-----	------	-----

Source : DSA ; enquête sur les priorités, Nouakchott, fév.1992

*Taux particulièrement alarmant en milieu rural. plus de 70% des hommes et 80% des femmes du premier quintile sont analphabètes.

INDICATEUR A10 : ACTIVITE AEROPORTUAIRE

NKC	259 829	PAYS	369 777
-----	---------	------	---------

Extrapolation sur chiffres de 1990,1991et 1992.
source: Annuaire statistique ONS.

INDICATEUR A12 : ESPERANCE DE VIE A LA NAISSANCE

NKC	PAYS
H = 48 ans	H = 46ans
F = 50ans	F = 48ans
Moy = 49 ans	Moy =47ans

source: Annuaire Statistique ONS 1992.

L'espérance de vie à Nouakchott et en Mauritanie de façon générale reste faible du fait du caractère toujours limité des soins de santé primaire. La libéralisation en 1986 des professions de la santé n'a pas apporté d'amélioration à cause du coût élevé des services offerts.

INDICATEUR A14 : TAUX DE SCOLARISATION

PRIMAIRE:	Fille	Garçon	Total
NKC	48,60%	51,40%	100%
PAYS	44,30%	55,70%	100%

SECONDAIRE	Fille	Garçon	Total
NKC	38,40%	61,60%	100%
PAYS	33,80%	66,20%	100%

Source: ONS, annuaire des statistiques scolaires 1992/ 1993; 162 pages.

Malgré une amélioration progressive de la scolarisation des filles, le "frein culturel" demeure encore vivace surtout au-delà du primaire où l'écart des effectifs se creuse davantage en faveur des garçons.

INDICATEUR A17 : REFUGIES

0,25% de la population totale de pays

Source : HCR NOUAKCHOTT, sept. 1995.

Ce sont presque exclusivement des Touaregs maliens alors en conflit avec les autorités de ce pays. Leur implantation est restée limitée à l'Est du pays, à proximité de Bassikounou.

MODULE 2 : INFRASTRUCTURES**INDICATEUR A20 : SOURCES D'ALIMENTATION EN EAU**

	NKC		PAYS
Réseau public	18,00%		4,80%
Borne fontaine	12,90%		9,90%
Revendeur d'eau	66,60%		20,50%
Puits et cours d'eau	0,00%		63,80%
Autres	2,50%		1%
	100%		100%

source: EPCV, résultats de 1988, 89 pages.

On note à Nouakchott, l'importance des services de revente d'eau : 2/3 des ménages se ravitaillent auprès des âniers-revendeurs.

INDICATEUR A22 : PERTE D'EAU PAR LE RESEAU

NKC

12%

PAYS

10%

source: direction Technique de la SONELEC, Nouakchott, sept. 1995.

Les pertes dans le réseau s'expliquent d'une part par les dégâts causés par l'oxydation des conduites et pour Nouakchott d'autre part, par les branchements illégaux en franges urbaines de maraîchers et d'éleveurs.

INDICATEUR A23 : TYPE D'ASSAINISSEMENT

	NKC		PAYS
Réseau Collectif	4%		0,50%
Fosse d'aisance	50%		63,50%
Fosse sceptique	6%		2%
Latrines	35%		27%
	95%		93%

Source : Thèse I. DIAGANA : Croissance urbaine et dynamique des espaces à Nouakchott, Lyon, déc. 1993.

L'étroitesse du réseau collectif d'assainissement a conduit à la généralisation de systèmes individuels sous forme de fosses d'aisance avec ou sans puits perdu.

INDICATEUR A25: COUT DE L'ELECRCITE

1 KWH = 0,20 \$

source: direction Informatique SONELEC, Nouakchott, sept. 1995.

**INDICATEUR A28 : PART DES APPELS TELEPHONIQUES ATTEINTS SANS
INTERRUPTION.**

Nouakchott =78%

source: OPT SERVICE TECHNIQUE Mr DIALLO ISSAGHA, Nouakchott, Sept. 1995.

Ce pourcentage traduit une amélioration des liaisons téléphoniques à Nouakchott. Cependant, le reste du pays connaît une situation difficile puisque certaines lignes intérieures peuvent rester interrompues plusieurs jours de suite.

MODULE 3 : TRANSPORTS

<u>INDICATEUR A33 : PRIX DU CARBURANT</u>			
	NKC		PAYS
1 L Essence	0,71\$		0,75 \$
1 L Gasoil	0,4 \$		0,42 \$
1 L Gaz Liquide	0,6 \$		0,62 \$

Source : SMCPP (Société Mauritanienne pour la Commercialisation des Produits Pétroliers),NKTT,sept. 1995.

La légère hausse du prix du carburant par rapport à Nouakchott s'explique par le sur-coût d'acheminement, supporté par le consommateur.

MODULE 4: GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

<u>INDICATEUR A48 : ABAISSEMENT DE LA NAPE PHREATIQUE</u>	
NKC	= 0,5 Cm
PAYS	= 0,5 Cm

Source : Estimation avec Mr SALEM O/ BRAHIM (IWACO) NOUAKCHOTT sept.1995.

<u>INDICATEUR A57: CONSOMMATION DE BOIS DE FEU</u>	
Moyenne pour ensemble du pays	= 0,81 m ³ /habitant / an.
Soit en prenant une densité de 250KG/m ³	
	0,203 Tonnes/Habitant/an

Source:Wélé Adoulaye, mémoire de fin d'étude: Recherches stationnelles sur la désertification, le cas du delta du fleuve Sénégal; Nouakchott, 1995.

Cette forte pression subie par le milieu naturel a contribué à accentuer la désertification : Actuellement, l'utilisation des énergies de substitution est encouragée et tend progressivement à se généraliser, du moins en zones urbaines.

<u>INDICATEUR A63 : ESPACE VERTS</u>	
NOUAKCHOTT:	5%

Source: Rapport Bertaud, Amextipe, juin 1995

MODULE 5 : AUTORITES LOCALES

INDICATEUR A67 : CONSEILLERS MUNICIPAUX ELUS ET NOMMES

NKC	0,64 élus pour 10 000 Habitants 8% de Femmes 92% Hommes
-----	---

Source : - services techniques de la Mairie;
DCL (directionn Des collectivités Locales), NKC, sept. 1995.

La représentation des femmes est extrêmement faible au regard de leur très forte mobilisation lors des campagnes municipales.

INDICATEURS DU LOGEMENT

MODULE 6: LOGEMENTS ABORDABLES ET ADEQUATS

INDICATEUR HA7 : MENAGES PAR LOGEMENT

Zone urbaine:	1,16 ménages par logement.
---------------	----------------------------

Source: Séverin NKURUZIZA, monographie régionale de Nouakchott,
rapport de fin de stage, ONS, 1994.

INDICATEUR HA12: PROPRIETAIRE OCCUPANTS PAR SEXE

NKC	a)Propriétaire de logement = 68,6% b)Menage diriges par femme = 37,5%
-----	--

Source: Séverin NKURUZIZA, monographie régionale de Nouakchott,
rapport de fin de stage, ONS, 1994.

INDICATEUR HA21: DUREE D'OBTENTION DES PERMIS

9 mois en moyenne pour l'ensemble de pays

Source: Estimation Service des Domaines Mr LEBEID O/ SIDATTY., NKTT, sept. 1995.

La durée d'obtention d'un permis (construction, rénovation...) est en réalité extrêmement variable, puisque pouvant s'étaler sur 1 à 18 mois.

INDICATEUR HA23 : TAILLE MINIMUM DES PARCELLES

PAYS: 120 m2 (12X10m)

Source: Estimation en fonction des chiffres de la DBHU et des informations fournies par les services des domaines.

Cette superficie minimum correspond aux petites parcelles attribuées en zone évolutive de nouakchott. Ailleurs, la taille des parcelles augmente sensiblement du fait d'une demande plus réduite.

INDICATEUR HA32: DUREE DE CONSTRUCTION (LOGEMENT MOYEN)

Logement Moyen = 3pièces + Wc

NKC : 4 mois

PAYS : 6 mois

Source: Estimation Entrepreneurs

Ces durées ne constituent qu'une indication. En effet, elles restent étroitement liées aux disponibilités financières du maître d'ouvrage. C'est pourquoi, la construction peut s'étaler sur plusieurs années et ce, même pour une réalisation modeste.

INDICATEUR HA37: IMPOSITION PAR TYPE D'OCCUPATION

- a) Logement occupé par propriétaire = 30% des 70% de la valeur locative annuelle
- b) Logement locatif privé: 10% des 70% de la valeur locative annuelle
- c) logement public : non imposé

Source: direction des Impôts, Mr MOHAMED ALY, chargé de perception, NKTT sept. 1995.

Les rentrées fiscales pour l'Etat sont insignifiantes parce que la plupart des propriétaires échappent à l'imposition de leur patrimoine bâti.

INDICATEUR HA40 : PARC DE LOGEMENTS PUBLICS

NKC : 5%

Source: Rapport du comité nationale pour Habitat II Nouakchott, mars 1995, page 25.

Ce très faible pourcentage traduit la modeste participation des instances publiques dans la production et la gestion du parc de logements. La construction est ici privée à 95% et fait intervenir une multitude d'opérateurs qui agissent en l'absence de tout mécanisme de financement du logement.

MODULE 2. INFRASTRUCTURES

Indicateur 7 : Niveaux de connexion des ménages

Indicateur 8 : Accès à l'eau potable

Indicateur 9 : Consommation d'eau

Indicateur 10 : Prix médian de l'eau

Indicateur 7 : Niveaux de connexion des ménages

Pourcentage des ménages connectés aux réseaux

a. d'alimentation en eau	18%	b. d'assainissement	4%
c. d'électricité	22%	d. téléphonique	4,5%

Sources utilisées :

INPT (Office des Postes et Télécommunications). service technico-commercial: Nouakchott, sept. 1995.

Report M.A. Berthaud. Amextipe, Nouakchott, juin 1995.

Assainissement : seuls les arrondissements de Teyragh-Zeïna et une portion du Ksar sont couverts
Réseau collectif aujourd'hui très étroit et longtemps saturé.

MODULE 4. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateur 15 : Pourcentage des eaux usées traitées

Indicateur 16 : Production de déchets solides

Indicateur 17 : Modes d'entreposage et de traitement des déchets

Indicateur 18 : Collecte régulière des déchets solides

Indicateur 19 : Logements détruits par les catastrophes

Indicateur 15 : Pourcentage des eaux usées traitées

10%

Pourcentage des eaux usées subissant une forme de traitement.

Données utilisées :

AFEGE : étude de factibilité et du plan directeur d'assainissement de la ville de Nouakchott, 1987.

MODULE 5. AUTORITES LOCALES

Indicateur 20 : Principales sources de revenus

Indicateur 21 : Dépenses d'investissement par tête d'habitant

Indicateur 22 : Rapport entre coût du service de la dette et dépenses totales

Indicateur 23 : Nombre d'employés municipaux

Indicateur 24 : Part des dépenses en personnel

Indicateur 25 : Part des dépenses affectées aux activités contractuelles

AUDIT DU CADRE REGLEMENTAIRE

Indicateur 26 : Contrôle par les niveaux supérieurs du Gouvernement

Indicateur 27 : Services urbains

Indicateur 24 : Part des dépenses en personnel

46,2%

Part (%) des dépenses ordinaires effectuées en personnel.

Indicateur 25 : Part des dépenses ordinaires consacrées aux activités contractuelles.

80%

Part (%) des dépenses ordinaires affectées à des contrats avec des entreprises extérieures.

Sources utilisées :

PAIN (rapport actualisé). Amextipe, juillet 1994.

Notes :

Indicateur 25 : Ce pourcentage élevé des dépenses affectées à des contrats avec des entreprises privées, indique la faiblesse des services techniques municipaux. Toutes les dépenses d'investissement font l'objet de contrats extérieurs.

AUDIT DU CADRE REGLEMENTAIRE

Indicateur 26 : Services urbains

Quels types d'organismes fournissent des services urbains aux populations ?

Cocher les cases si des services importants (plus de 20 %) sont fournis par des organisations de ce type.

Services Fournis	Secteur Public			Autres Secteurs	
	Autorités locales	Gouvernement central	Etat/ Région	Parapublic/ commercial/ ONG	Prive
Eau			X		
Assainissement			X		
Collecte des ordures	X				
Electricité			X		
Téléphone			X		
Transports publics ou en commun					X
Urgences (Sapeurs-pompiers, ambulances)			X		
Entretien des routes			X		
Education			X		X
Santé			X		X
Logements sociaux			X		
Equipements sportifs et de loisirs					

Sources utilisées :

Entretiens avec Brahim ould Abdel Weddoud. Conseiller technique du Maire de Nouakchott.

Notes :

Ce tableau montre l'omniprésence de l'Etat qui est le principal pourvoyeur de services urbains.

A côté de lui, se met progressivement en place un secteur privé dynamique en matière d'éducation, de santé et de transports.

Indicateur 27 : Contrôle par les niveaux supérieurs de Gouvernement

Veillez cocher la case si la réponse est positive

Les niveaux supérieurs du Gouvernement (niveau central, de l'Etat ou régional) ont-ils le pouvoir de :

1. démettre l'autorité locale (nommer un administrateur ou un nouveau conseil municipal, organiser de nouvelles élections) ?

2. démettre des conseillers municipaux ? Tous Quelques-uns

Les autorités locales ont-elles pouvoir, sans l'aval de la hiérarchie :

3. de fixer les taux d'imposition (impôts sur la propriété, etc.) ? Tous Quelques-uns

4. de fixer des redevances usagers pour services fournis ? Tous Quelques-uns

5. de procéder à des emprunts ?

6. de choisir des entrepreneurs pour l'exécution des projets ? Tous Quelques-uns

7. Le montant des transferts de fonds en provenance des niveaux supérieurs est-il connu avant de procéder à l'établissement du budget global ?

l'ensemble en partie

donner un pourcentage:

50%

Sources utilisées :

Entretien avec Brahim ould Abdel Weddoud. Conseiller technique du Maire de Nouakchott.

Notes :

1 - L'autorité centrale peut démettre l'autorité locale, mais ne peut nommer un nouvel administrateur ni un nouveau conseil municipal.

3 - NON, car les taux d'imposition sont fixés par l'Etat qui détermine les assiettes et assure les recouvrements.

4 - OUI, mais elle doit les soumettre à l'autorité centrale pour approbation.

5 - NON

6 - L'autorité locale est compétente pour choisir des entreprises dans le cas des marchés dont le montant est inférieur ou égal à 1,2 millions d'ouguiya. De 1,2 à 5 millions, c'est la commission départementale du ministère de l'Equipement qui est compétente. Au delà de 5 millions, c'est la CCM (Commission Centrale des Marchés) qui attribue les marchés.

7 - NON, car, c'est sur la base de prévisions que sont établis les budgets municipaux.

C. INDICATEURS DE LOGEMENT

MODULE 6. LOGEMENTS ABORDABLES ET ADEQUATS

Indicateur H1 : Rapport entre le prix du logement et le revenu

Indicateur H2 : Rapport entre le loyer et le revenu

Indicateur H3 : Surface habitable par personne

Indicateur H4 : Constructions durables

Indicateur H5 : Logement légal

Indicateur H1 : Rapport entre le prix du logement et le revenu

6,4 (*)

Défini comme le rapport entre le prix médian d'une unité de logement sur le marché et le revenu annuel médian des ménages.

Prix médian des logements	17 734 \$	Revenu annuel médian des ménages :	2786 \$
---------------------------	-----------	------------------------------------	---------

Source : Estimation avec Mme Diabira, Chargé de mission à la SOCOGIM .

Raisonnement applicable à une maison confortable à Nouakchott, comprenant 3 ou 4 pièces + WC

Le prix moyen indiqué comprend le prix d'achat du terrain.

(*)-Ce sont des moyennes et non des médianes qui ont servi pour le calcul de H1 .

Indicateur H2 : Rapport entre le loyer et le revenu**34,70%**

Défini comme le rapport entre le loyer annuel médian des logements et le revenu annuel médian des locataires.

	Loyers contrôlés	Loyers non contrôlés
Médiane des loyers annuels (en \$E.U.)	ND	ND
Médiane des revenus annuels des ménages locataires (\$ E.U.)	ND	ND

Nous avons estimé à 20 000 UM par mois(soit 1936 \$ EU par an).
le loyer pour un logement ordinaire partagé par deux ménages.

Indicateur H3 : Surface habitable par personne10 m²

Défini comme la surface médiane habitable par personne en mètres carrés.

Indicateur-clé H4 : Constructions durables

46%

Défini comme la part (%) des logements situés dans des constructions susceptibles de durer 20 ans ou plus compte tenu des conditions locales (y compris les catastrophes naturelles telles que les inondations, typhons, glissements de terrain, tremblements de terre) et avec un entretien normal.

Sources utilisées :

Socogim. Nouakchott. sept. 1995.

Notes :

Indicateur H4 : Nous avons considéré comme durable, l'ensemble des logements qui ont fait l'objet d'un minimum d'investissement de 2 à 3 millions d'ouguiya (16 130 à 24 194 \$), soit l'ensemble des logements de haut et moyen standing augmenté d'environ 40% du parc de logements évolutifs.

Indicateur H5 : Logement légal

78%

Défini comme la part (%) du parc de logements en zones urbaines conformes aux réglementations en vigueur.

Sources utilisées :

ONS. extrapolation à partir des résultats des recensements de 1977 et 1988.

Notes :

Ce pourcentage est à considérer avec prudence compte tenu des normes de "légalité" appliquées à Nouakchott. Nous avons en effet considéré comme légal, tout logement ayant fait l'objet d'une attribution officielle constatée par la délivrance d'un permis d'occuper. La quasi-totalité des acquéreurs ne demande pas de titre foncier et les règles de construction et d'occupation du sol ne sont que rarement respectées.

MODULE 7. FOURNITURE EN LOGEMENTS

Indicateur H6 : Effet multiplicateur de l'aménagement foncier

Indicateur H7 : Dépenses en infrastructures

Indicateur H8 : crédit au logement par rapport au crédit total

Indicateur H9 : Production de logements

Indicateur H10 : Investissement dans le logement

Indicateur H6 : Effet multiplicateur de l'aménagement foncier

2730%

Défini comme le rapport entre le prix foncier médian d'une parcelle viabilisée en périphérie d'une zone urbaine dans un lotissement classique et celui d'un terrain non aménagé situé dans une zone en cours de viabilisation (avec autorisation).

A. Prix médian d'un mètre carré de terrain non aménagé, non loti, non viabilisé, non connecté au réseau d'électricité, sans service d'eau et d'assainissement, en périphérie d'une zone urbaine en cours de développement :

0,6 \$ / m²

B. Prix médian d'un mètre carré de terrain résidentiel aménagé, loti et viabilisé, connecté au réseau d'électricité, pourvu d'un service de desserte en eau et d'assainissement, en périphérie d'une zone urbaine en cours de développement :

16,5 \$ / m²

Sources utilisées :

Socogim. Direction du patrimoine. Nouakchott, sept. 1995.

Nous avons retenu pour le calcul de cet indicateur, le prix moyen d'une parcelle Socogim (aménagée, lotie et viabilisée) que nous avons comparée au prix moyen d'une parcelle équivalente (non aménagée, non lotie et non viabilisée), située en périphérie urbaine.

Indicateur H7 : Dépenses d'infrastructures par habitant

4,7 \$ E.U.

Rapport entre le montant total annuel des dépenses en infrastructures (exploitation, entretien et capital) encourues par le gouvernement à tous les niveaux en matière d'aménagement et le nombre de citoyens.

Sources utilisées :

Ministère de l'Équipement et des Transports. services des études. Nouakchott, sept. 1995.

Notes

Le calcul de cet indicateur a été effectué sur une période de trois ans, entre 1992 et 1994.

Les dépenses sur ces trois années se sont ventilées comme suit :

* dépenses en investissements : 25 241 936 \$

* dépenses en maintenance : 5 000 000 \$

Indicateur H8 : Crédit au logement par rapport au crédit total

ND

Rapport entre le montant total des prêts au logement et la totalité des prêts non amortis dans les banques et les institutions financières publiques.

Total des prêts de logement accordés par :

1. les banques commerciales	
2. les banques d'affaires	
3. les sociétés fiduciaires	
4. les caisses d'épargne	
5. les agences gouvernementales	
6. les institutions parapubliques	
7. les compagnies d'assurance	
8. les caisses de crédit	

Indicateur H9 : Production de logements

2,6

Nombre d'unités de logements construites par an pour 1 000 habitants (dans les secteurs formel et informel) pendant l'année passée.

Indicateur H10 : Investissement dans le logement

ND

Part (%) de l'investissement annuel total en matière de logement (à la fois dans les secteurs formel et informel) dans les produits national, urbain total et urbain brut.

Sources utilisées :

ONS. extrapolation à partir des chiffres des recensements de 1977 et 1988.

Notes :

Nous avons considéré pour 1993, une production d'environ 1430 logements correspondant sensiblement au niveau de production de la fin des années 1980. Cela se justifie d'autant que le secteur de la construction est un de ceux qui ont à l'époque beaucoup souffert du départ des Sénégalais, suite aux douloureux événements qui ont opposé en 1989, la Mauritanie et le Sénégal.